



UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI (UAC)



**ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE : ESPACE, CULTURE ET
DEVELOPPEMENT (EDP-ECD)**

Filière : Sociologie- Anthropologie

Option : Sociologie du Développement

Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies

Sujet :

**PRATIQUES RELIGIEUSES ET ESPACE PUBLIC
A COTONOU : ACTEURS ET LOGIQUES EN PRESENCE**

Réalisé et soutenu par :

Aimé Akotchayé GUEGNI

Sous la Codirection du :

Dr Lucien AGBANDJI
Maître-Assistant/CAMES

Prof. Dr Dodji AMOUZOUVI
Professeur Titulaire/CAMES

Jury :

Président : Prof. Dr Cyriaque AHODEKON, Professeur Titulaire/CAMES ;

Rapporteur : Prof. Dr Dodji AMOUZOUVI, Professeur Titulaire/CAMES ;

Examineur : Dr Lucien AGBANDJI, Maître-Assistant/CAMES.

Date de soutenance : **23 décembre 2019**

Mention : **Très-Bien**

Note : **16/20**

Année académique : 2019-2020

Sommaire

SOMMAIRE	2
DEDICACE.....	3
REMERCIEMENTS	4
RESUME.....	8
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE.....	11
CHAPITRE II : CATEGORIES D'ACTEURS ET L'ESPACE PUBLIC A COTONOU	36
CHAPITRE III : LES PRATIQUES RELIGIEUSES DANS L'ESPACE PUBLIC ET LES LOGIQUES DES ACTEURS EN PRESENCE A COTONOU.	60
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	84
ANNEXES	90
TABLE DES MATIERES	93

Dédicace

A

Mes enfants : Ifè, Olouwatchéyé et Hymanlè

Remerciements

A toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette recherche. Mes sincères et vives remerciements à :

- Professeur Dodji AMOUZOUVI, mon Directeur de mémoire, pour avoir accepté encadrer ce travail malgré ses multiples occupations ;
- Dr Lucien AGBANDJI, mon codirecteur de mémoire, qui a accepté son accompagnement scientifique ;
- Tous les Enseignants de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire Espace, Culture et Développement, en particulier aux Enseignants qui ont animés les cours de spécialité et de tronc communs pour la promotion DEA 2014-2015 ;
- Tous les chercheurs du LARRED, en particulier aux docteurs Mescario d'ALMEIDA, Karen GANYE et Achille SODEGLA ;
- Monsieur Nathanaël KOTY, Vice-Président de *Word Skate* et Président de *Word Skate Africa* pour son soutien pour la présente recherche ;
- Père Ambroise LAHATAN ;
- Monsieur Thomas ADOUNVO ;
- Mon épouse Blandine Claire AÏDO ;
- Messieurs Moumouni BIO SANDA, Romuald BADOU, Rubain BANKOLE et tous les auditeurs de la promotion pour leurs collaborations et leurs aides ;
- Messieurs Salmanou DEMBA DIALLO, Serge TCHIBOZO, Marius TCHIBOZO et Frankin AHOUNOU sans oublier Madame KANA CHABI DEMBA DIALLO Zoulia pour leurs soutiens ;
- Mes sœurs Félicité, Odile et Nathalie et mon frère Alphonse pour leur assistance quotidienne ;
- Membres du Comité Exécutif de la *World Skate Africa* ;
- Membres du Comité Exécutif de la Fédération Béninoise de Roller Sports;
- Membres de l'Association Sportive Roller Pro et à tous les parents d'Athlètes ;
- Membres du Conseil d'Administration *d'Assistance and Human Rights Foundation* (AHR-FOUNDATION).

Sigles et abréviations

AEEB	: Association des Eglises Evangéliques du Bénin
ALA	: Analyse des Logiques d'Actions
ANAPRAMETRAB	: Association Nationale des Praticiens de la Médecine Traditionnelle au Bénin
ASNADES	: Association Nationale des Adeptes de l'Esprit Tron Kpeto Déka Alafia au Bénin
ASO	: Analyse Stratégique des Organisations
BAC	: Baccalauréat
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEPC	: Brevet de l'Enseignement du Premier Cycle
BID	: Banque Islamique pour le Développement
CAEB	: Collectif des Associations et Eglises Evangéliques du Bénin
CAP	: Cercle d'Amitié et de Partage
CEB	: Conférence Episcopale du Bénin
CENA	: Commission Electorale Nationale Autonome
CEPEP	: Conseil des Eglises Protestantes et Evangéliques du Bénin
CHU-MEL	: Centre Hospitalier et Universitaire de la Mère et de l'Enfant la Lagune
CNCB	: Conseil National des Chargeurs du Bénin
CODIAM	: Comité pour l'Organisation et le Développement des Investissements Intellectuels en Afrique et à Madagascar
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CRS	: <i>Catholic Relief Service</i>
DAIC	: Direction des Affaires Intérieures et des Cultes
DEA	: Diplôme d'Etudes Approfondies
EAR	: Eglise Africaine du Réveil
EBSE	: Eglise Biblique du Saint Esprit
ETEC	: Eglise du Témoignage de l'Evangile du Christ
FCBE	: Force Cauris pour un Bénin Emergent
FEMEB	: Fédération des Eglises et Missions Evangéliques du Bénin
FLASH	: Faculté de Lettres, Arts et des Sciences Humaines

FOPA	: Fondation Œcuménique pour la Paix en Afrique
ICC	Investment Consultancy and Computing
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LARRED	: Laboratoire d'Analyse et de Recherche en Religion, Espace et Développement
LEPI	: Liste Electorale Permanente Informatisée
MCCPP	: Mouvement Catholique des Cadres et Personnalités Politiques
MEP	: Ministère de l'Évangile par la Prière
MIERS	: Mission Internationale d'Évangélisation et de Réveil Spirituel
MISPC	: Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes
OCCG	: Observatoire Chrétien Catholique de la Gouvernance
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PRD	: Parti du Renouveau Démocratique
PSD	: Parti Social et démocrate
RB	: Renaissance du Bénin
RGPH4	: 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIM	: <i>Soudan Interior Mission</i>
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
TV	: Télévision
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UDBN	: Union Démocratique pour un Bénin Nouveau
UDD	: Union Démocratique Dahoméenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UIB	: Union Islamique du Bénin
UN	: Union fait la Nation

Liste des tableaux, figures et photos

Liste des tableaux

Tableau I: <i>Proportion des fidèles des différentes religions dans le département du Littoral.</i>	27
Tableau II: <i>Centres de documentation parcourus et type d'informations recueillies</i>	29
Tableau III: <i>Répartition des écoles confessionnelles en fonction des églises dans la commune de Cotonou.</i>	55
Tableau IV: <i>Coût de la scolarité dans les écoles maternelle et primaire privées confessionnelles dans le département du Littoral.</i>	62
Tableau V: <i>Coût de la scolarité dans les écoles maternelle et primaire privées non confessionnelles dans le département du Littoral.</i>	63
Tableau VI: <i>Coût de la scolarité dans les écoles secondaires privées confessionnelles dans le département du Littoral.</i>	64
Tableau VII: <i>Coût de la scolarité dans les écoles secondaires privées non confessionnelles dans le département du Littoral.</i>	65
Tableau VIII: <i>Coût de certaines prestations dans les hôpitaux confessionnels</i>	66
Tableau IX: <i>Coût de certaines prestations dans les hôpitaux publics</i>	67
Tableau X: <i>Coût des hôtels et salles d'événement de l'église catholique</i>	68
Tableau XI: <i>Coût des hôtels de fêtes non confessionnels</i>	68

Liste des figures

Figure 1: <i>Cadre conceptuel de la recherche</i>	16
Figure 2: <i>Carte administrative et politique de Cotonou</i>	26
Figure 3: <i>Proportion des jours fériés suivant leur nature</i>	38
Figure 4: <i>Comparaison des frais de scolarité moyens dans les écoles primaires privées confessionnelles et non confessionnelles</i>	63
Figure 5: <i>Comparaison des Coûts moyens de la scolarité à Cotonou</i>	65
Figure 6: <i>Coûts moyens comparatifs des prestations dans les hôpitaux</i>	67

Liste des photos et planches

Photo 1 : <i>Proximité des acteurs religieux au deuil des Chrétiens Célestes</i>	39
Photo 2: <i>Assistance du Chef de l'Etat aux acteurs du Catholicisme au Bénin</i>	40
Photo 3: <i>Aéroport de Cotonou baptisé par le nom d'un leader religieux béninois</i>	42
Planche 1 : <i>Rues de Cotonou baptisées en noms des leaders religieux catholiques</i>	42

RESUME

La présente recherche porte sur la pratique de la religion à Cotonou et la gestion de l'espace public. Elle vise à identifier les acteurs du phénomène et comprendre leurs logiques. Pour atteindre les objectifs fixés, l'approche méthodologique a permis de toucher quatre-vingt-quinze (95) informateurs par la méthode probabiliste à l'aide des techniques de collecte des données comme : la recherche documentaire, l'observation directe l'entretien semi directif et le questionnaire. Les différentes catégories d'acteurs approchés sont les fidèles, les dignitaires religieux, les mouvements religieux, les politiciens. Une synthèse des résultats a permis de conclure que les logiques qui sous-tendent la présence de la religion dans l'espace public sont liées au principe de complémentarité, de subsidiarité, de mercantiliste etc... Cette cohabitation entre religion et espace public en dépit des principes basiques de la laïcité de l'Etat pose le problème d'une société bouleversée qui mérite de redéfinir la laïcité de l'Etat dans sa pratique.

Mots clés : Pratiques religieuses, espace public, acteurs, logiques, Cotonou.

ABSTRACT

This research focuses on the practice of religion in Cotonou and the management of public space. It aims to identify the actors of the phenomenon and understand their logic. To reach the objectives set, the methodological approach allowed to reach ninety-five (95) informants by the probabilistic method using data collection techniques such as: the documentary research, the direct observation the interview semi-directive and the questionnaire. The different categories of actors approached are the faithful, the religious dignitaries, the religious movements, the politicians. A synthesis of the results made it possible to conclude that the logics which underlie the presence of the religion in the public space are related to the principle of complementarity, subsidiarity, mercantilist etc ... This cohabitation between religion and public space in spite of the principles basic secularism raises the problem of a disrupted society that deserves to redefine the secularity of the state in its practice.

Key words: Religious practices, public space, actors, logics, Cotonou

INTRODUCTION

Le Bénin est convoité par son modèle d'alternance démocratique pacifique en Afrique du fait de la régularité des élections et le succès de la Conférence nationale des forces vives de la nation du 19 au 28 février 1990, qui a favorisé le processus démocratique. La Conférence a initié une modalité inédite d'abandon de l'autoritarisme et de changement de régime. La constitution du 11 décembre 1990, modifiée par la loi N°2019-40 du 07 novembre 2019, est le fruit de cette Conférence. Cette dernière dispose en son article 2 : « la République du Bénin est un et indivisible, laïque et démocratique... ». Cet article qui pose les bases de l'unicité, de la laïcité et de la démocratie consacre le pluralisme religieux c'est-à-dire la liberté pour chacun d'adopter la religion de son choix. Ce pluralisme religieux séparé de la gestion des affaires publiques est l'expression de la laïcité de l'Etat béninois. Avec la mise en place du régime du Renouveau démocratique à partir de 1991, on assiste à un réinvestissement du religieux dans la sphère publique que J. P. Willaine, (2008, p.1) appelle : « retour du religieux dans la sphère publique ». Cette présence du religieux dans l'espace public qui, par-delà des relations qui peuvent se nouer entre les gouvernants et certains acteurs religieux, se traduit surtout, au niveau des représentations politiques.

Autrefois, la religion a gouverné l'espace public de la métropole, ainsi la différenciation de l'espace public et de l'espace privé est sans ambiguïté. En effet, l'espace privé est fermé à certains et accessible à d'autres. Pour M. Blanc et J. Y. Causer (2005, p.1) « Cette opposition occupe une place centrale dans le système philosophique de J. Habermas (1962) qui distingue deux sphères jouissant d'une autonomie relative : la sphère privée et la sphère publique ». L'espace privé obéit à la règle du compromis, alors que l'espace public est contrôlé par celle du consensus basé sur la raison. De ce fait, l'on est exposé à deux (02) risques symétriques en permanence : la publicisation du privé et la privatisation du public. S'appuyant sur la manifestation du phénomène en Allemagne dans les années 1960, J. Habermas (1962, p.184) soutient que « le modèle de la sphère publique bourgeoise supposait une stricte séparation entre le domaine privé et le domaine public ».

En outre, à Cotonou, capitale administrative et économique du Bénin, les confessions religieuses ne sont pas restées isolées d'une certaine immixtion dans les affaires politique, économique, sociale, médiatique, environnementale, etc. La présence de la religion dans

l'espace public n'est plus à démontrer : elle intervient dans les arènes politiques pour sensibiliser et apaiser en cas de crise et fait du "social" par la création des écoles et des centres de santé, etc. En raison de la prépondérance de la présence des religieux dans l'espace public, le chercheur profane se pose la question : pourquoi la religion se retrouve-t-elle à nouveau dans l'espace public ? Cette question s'énonce comme une préoccupation qui nourrit la curiosité scientifique à investiguer le champ social de la religion et l'espace public.

Pour la sociologie de la religion qui s'appuie sur la sociologie de développement, la difficulté de déterminer la frontière entre le religieux et l'espace public devient un phénomène social. Le constat du retour de la religion dans l'univers du social est également abordé par P. Michel (2003). Pour l'auteur, « Un spectre hante le monde. Et c'est celui de la religion » (P. Michel, 2003, p.1). Par cet étonnement de l'auteur, la religion apparaît comme une résurrection d'un mal nécessaire à la société. Dans son article, P. Thibaud (2014) remet en cause l'irréversibilité du monopole du pouvoir politique. L'auteur s'interroge en disant : « Le politique peut-il subsister sans transcendance ? Les êtres humains en société peuvent-ils rester moraux, sans comprendre en quoi leurs actions sont en rapport avec quelque chose au-dessus d'eux ? » (P. Thibaud, 2014, p.141). La religion est ainsi un objet particulier qui nécessite une méthode objective pour la comprendre. Le religieux se retrouve dans tous les domaines à savoir la politique, la presse, le social... Pour comprendre ce chevauchement entre les deux (02) acteurs et cerner les contours de leur cohabitation, la présente recherche se propose d'investiguer sur le sujet intitulé : « Pratiques religieuses et espace public à Cotonou : Acteurs et Logiques en présence ». Ce sujet embrasse donc le champ de la sociologie du développement.

La recherche est structurée en trois (03) chapitres à savoir :

- le premier chapitre aborde le cadre théorique et méthodologique de la recherche ;
- le deuxième chapitre s'intéresse aux différentes catégories d'acteurs et l'espace public à Cotonou et ;
- le troisième chapitre fait ressortir les pratiques religieuses dans l'espace public et les logiques des acteurs en présence.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE
DE LA RECHERCHE

Ce chapitre, consacré au cadre théorique et méthodologique de la recherche, est subdivisé en deux (02) sections : les considérations théoriques de la recherche et la délimitation du champ d'investigation avec l'approche méthodologique.

1.1 Considérations théoriques de la recherche

1.1.1. Problématique

Au Bénin et particulièrement à Cotonou, l'environnement religieux est formé de trois (03) grandes religions principales (INSAE, 2013). Ces religions sont : la religion du *vodoun* (1,6%), l'islam (16,9%) et le christianisme (79,9%). Pendant la période révolutionnaire marquée par l'idéologie politique marxiste-léniniste qui a gouverné le pays pendant près d'une vingtaine d'années (1972-1990), ces religions sont longtemps confinées dans la sphère privée c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas s'exprimer publiquement et leurs activités se limitaient seulement entre les quatre murs de leurs lieux de culte.

Aujourd'hui, sur le champ politique, les acteurs religieux participent au débat public. Selon O. L. Ogouby (2008, p.150) « depuis l'avènement du renouveau démocratique en 1990, la religion fait son apparition en public. Ainsi, le boom religieux est devenu un fait sociologique avéré ». Pour assurer leur visibilité dans la société, les religions multiplient leurs lieux de cultes, leurs manifestations religieuses dans les quartiers et des espaces publics stratégiques. La politique, les médias et la réalisation des œuvres sociales telles que la création des écoles, des centres de santé, des orphelinats etc... sont également des espaces de visibilité.

Cette présence de la religion donne une coloration religieuse à l'espace public. De ce fait, la religion devient un moyen de promotion politique. Pour C. Mayrargue (2002, p.520), « la conversion au christianisme de Mathieu Kérékou et son retour au pouvoir en 1996 sont des événements qui s'insèrent dans la lecture religieuse, comme une preuve supplémentaire pour les croyants que Dieu a un plan pour le pays ». A partir des années 2010, des sièges sont réservés aux hommes de Dieu dans le Gouvernement et dans les grandes instances politiques. Les pasteurs sont désormais présents dans la gestion de la cité. C'est l'exemple des Pasteurs Michel Alokpo et Simplicie Dossou. Le premier est Conseiller du Président Boni Yayi et le deuxième est Ministre et Député de la 7^{ème} législature sur la liste de l'alliance Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), alliance

de partis de la mouvance présidentielle. Ces phénomènes observés en Europe ont amené J. P. Willaine (2008, p.1) à parler du retour du religieux dans la sphère publique.

Au Bénin, dans le but d'avoir une promotion politique, des séances de prières, fortement médiatisées, sont organisées à l'intention du Président de la République. Il s'agit là des messes et cultes de remerciement au Chef de l'Etat organisées par des églises sur des paroisses catholiques à Cotonou et ailleurs, dans l'église d'Union de Renaissance d'Hommes en Christ, dans l'église Assemblée de Dieu, etc.

Au-delà de l'aspect politique, l'autorité religieuse exerce une influence dans la vie sociale et économique des fidèles. Dans cette perspective, les travaux de M. Hénaff (2000, p.5) ont montré qu'un lien privilégié s'est tissé entre la Réforme protestante et le capitalisme. En se basant sur les résultats des recherches de M. Hénaff (2000), on se demande alors quel lien peut-il exister entre le privé et le public ? Evoluant dans cette logique, P. de Laubier (1987) et d'autres auteurs ont déjà relevé le même constat. Pour ce dernier, « L'influence des religions sur le développement économique et social des nations a été au centre des grandes œuvres sociologiques de Montesquieu à nos jours en passant par A. Compte, F. Le Play et surtout Max Weber », (P. de Laubier, 1987, p.1). A Cotonou, il est constaté la présence des maisons d'accueil, l'intervention des acteurs religieux dans la restauration de la paix, le développement des services sociaux de bases. Ce qui offre autant d'espaces dans lesquels l'on retrouve la religion dans la ville de Cotonou.

La présence d'une obédience religieuse dans le fonctionnement de l'Etat sous toutes ses formes, dans un environnement composé d'une diversité religieuse, est née l'idée d'une séparation de l'Etat et de la religion. A cet effet, le Concile Vatican II a pleinement reconnu la pertinence d'une telle séparation. Le Concile (1965) écrit :

« L'Église en raison de sa charge et de sa compétence, ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique (...) La communauté politique et l'Église sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes. Mais toutes deux, quoiqu'à des titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Elles exerceront d'autant plus efficacement ce service pour le bien de tous qu'elles rechercheront entre elles une saine coopération » (Gaudium et Spes, 1965, n°75 p.3).

La position de l'église met en relief sa fonction en sa qualité d'institution religieuse. Par contre, en tenant compte de la fonction politique qu'exerce le Pape en sa qualité de Chef de l'Etat du Vatican avec une couverture diplomatique dans ses relations avec les autres Etats du monde, cette position semble avoir de limite. Les données empiriques renseignent que l'influence qu'exerce le Saint-Siège sur le monde entier permet au clergé

d'agir subtilement dans la politique intérieure des pays. C'est le cas de la République du Dahomey où le Père Aupiais est élu député des colonies du Dahomey et du Togo à l'Assemblée Nationale Française pendant la période coloniale. Mieux, pendant la période révolutionnaire, les Pères Gilbert Dagnon et Alphonse Quenum ont siégé à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR), organe législatif du pays. Dans cette dynamique, Monseigneur Isidore de Souza, après avoir dirigé la conférence nationale des forces vives de la nation du 19 au 28 février 1990 à Cotonou, a présidé le Haut Conseil de la République, organe constitutif de l'Etat béninois de 1991 à 1993. Et pourtant, la constitution du 07 novembre 2019 a proclamé la laïcité de l'Etat conformément aux dispositions des articles 2 et 5 qui stipulent respectivement : « La République du Bénin est une et indivisible, laïque et démocratique. Son principe est : le Gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple » ; « Les Partis politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent librement leurs activités dans les conditions déterminées par la Charte des partis politiques. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie, de l'intégrité territoriale et la laïcité de l'Etat... ». Cet état des choses intéresse l'actuelle recherche à cause de la coexistence des sphères publique et privée par la présence du religieux dans le domaine public. De ce fait, la religion est utilisée pour être des pôles électoraux. Ainsi, pendant les sermons, les religieux, s'appuyant sur des versets bibliques, esquissent des consignes de vote. Par conséquent, l'espace public devient un espace stratégique où se manifestent et s'affrontent les acteurs. L'espace public se détermine entre autres à travers la politique, les médias et le social.

A l'avènement du régime de changement du Président Boni YAYI en 2006, l'Etat alloue une subvention à toutes les catégories d'organisations religieuses (les religions endogènes, la religion chrétienne et l'islam). Cette subvention à hauteur de cinq cent millions (500.000.000) de francs CFA était destinée aux activités religieuses. Cela permettait aux religieux de faire face aux charges auxquelles ils étaient confrontés pour assurer leur autonomie financière. Ladite mesure est supprimée par le nouveau régime du Président Patrice Talon installé en avril 2016. Aussi, le Gouvernement du Président Boni YAYI a-t-il entrepris une série de décoration des dignitaires des confessions religieuses qui permet à ces derniers d'être reçus dans les différents grades de l'ordre national compte tenu de l'importance du rôle qu'ils jouent dans la société. C'est ainsi qu'au cours du

pèlerinage marial de Dassa-Zoumè tenu le 16 Août 2015, tous les membres de l'épiscopat Béninois sont élevés au rang de Chevalier de l'ordre national du Bénin.

Ainsi, le constat de porosité de la limite entre le domaine public et le domaine privé a amené A. Diaw (2004, p.39) à poser le problème de la frontière entre le public et le privé dans les Etats africains. La réflexion de l'auteur amène cette recherche à poser le problème de la prééminence de l'ingérence des acteurs religieux dans l'espace public à Cotonou. En dépit de toutes les tentatives de séparation du religieux de l'espace public, qui « déjà sous Dako (1620-1645) le pouvoir religieux fut confié à Ganyexesu » (L. Agbandji, 2015, p.81), et plus tard le vote de la loi du 05 décembre 1905 en France, en guise de séparer le politique au religieux, la religion reste toujours présente dans la sphère publique. C'est dans cette perspective que naît l'interrogation suivante : En quel terme l'immixtion des acteurs religieux dans l'espace public se pose t-elle à Cotonou ?

Pour répondre à cette question, les hypothèses et objectifs de travail suivants ont été émis :

1.1.2 Hypothèses et Objectifs

1.1.2.1 Hypothèses

Dans le souci de bien conduire cette recherche, deux hypothèses ont été émises. Il s'agit de :

- ✚ Les pratiques religieuses des acteurs dans la sphère politique influencent l'espace public à Cotonou ;
- ✚ L'implication des religieux dans l'espace public à Cotonou sous-tend la logique des acteurs.

1.1.2.2 Objectif

L'objectif général de la présente recherche est d'analyser les logiques des acteurs sur l'interférence des pratiques religieuses dans l'espace public à Cotonou.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Décrypter les pratiques religieuses des acteurs dans la sphère politique ;

- Décrire les logiques des acteurs dans les rapports des pratiques religieuses avec l'espace public à Cotonou.

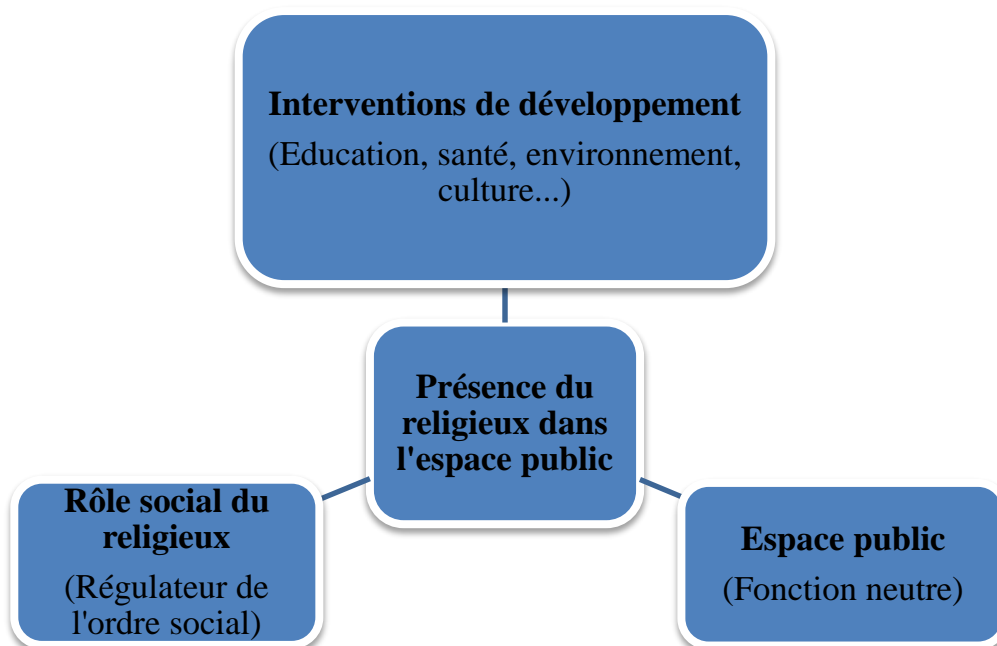
Pour bien conduire cette recherche, il convient de clarifier certains concepts utilisés et de faire le point sur le niveau des travaux déjà effectués par d'autres auteurs dans le domaine.

1.1.3 Clarification conceptuelle et Etat de la question

1.1.3.1 Cadre conceptuel

Dans le schéma du cadre conceptuel, il est identifié pour le compte de la présente recherche, une dynamique des acteurs des espaces privé et public dans plusieurs domaines.

Figure 1: *Cadre conceptuel de la recherche*



Source : réalisé à partir des données de la recherche, 2018.

A travers la figure 1, la présence du religieux peut s'articuler autour de trois différentes variables retenues pour cette recherche. Il s'agit : des interventions de développement, du rôle régulateur du religieux dans la société et de la fonction neutre que revêt l'espace public. Pour élucider donc cette recherche, ces pistes sont exploitées afin de ressortir les facteurs socioéconomique, politique, culturel qui justifient la prééminence de la présence du religieux dans l'espace public.

1.1.3.2. Clarification conceptuelle

Pour L. Agbandji (2015, p.22), « La clarté dans l'usage des concepts dans un travail scientifique est nécessaire voire indispensable au respect de la logique sémantique en vue d'une harmonisation des pensées et des réalités ». Dans cette perspective, la formulation du sujet de la présente recherche a nécessité l'utilisation de certains concepts qu'il convient de définir, pour faciliter la compréhension du travail. Il s'agit de : pratiques religieuses, espace public, acteurs, logiques et laïcité.

- **Pratiques religieuses**

Les pratiques religieuses sont d'une grande diversité, en nature et en nombre. Il convient d'abord, de s'accorder sur le mot « pratique » qui comprend deux sens : le fait de suivre une règle et le comportement habituel d'une personne ou d'un groupe. Pour E. Durkheim (1898, p.18), « Les pratiques religieuses sont des manières d'agir définies et obligatoires, comme les pratiques morales et juridiques ; elles ne s'en différencient que par leur objet ». L'auteur ne fait pas une différence entre pratiques religieuses et phénomènes religieux. S'inscrivant dans cette logique, il définit le phénomène religieux comme « les croyances obligatoires ainsi que les pratiques relatives aux objets donnés dans ces croyances », (E. Durkheim, 1898, p.18).

Pour F. Isambert et J. Petit (1956, p.97), la pratique religieuse est « L'accomplissement de toutes les démarches (réception des sacrements, assistances aux offices) que la loi canonique prescrit ou conseille ». Ces pratiques sont privées ou publiques, personnelles ou collectives. Mais il faut prendre garde qu'il peut s'y mêler des coutumes ou usages qui ont pris de la force avec le temps et se confondent presque avec elles sans avoir de justifications dans les règles de leur religion.

Dans leurs travaux sur le *vodun thron* à Abomey-Calavi au Bénin, B. Babalao, L.

Agbandji, C. Tonou, et *al.*, (2018, p.449), ont lié les pratiques religieuses à la foi. Ainsi, pour ces auteurs :

« Les pratiques religieuses sont une manière concrète dont disposent les individus pour exercer leur foi. Les pratiques religieuses sont également des faits qui s'observent dans des circonstances sociales, dans le temps et dans des lieux apparemment discontinus et dissemblables ».

P. Boutry (2006, p.8), lors de ses recherches dans le traitement spirituel de certaines maladies découvre qu' « il existe de multiples chassés croisés et une étrange familiarité des pratiques religieuses et des pratiques thérapeutiques dans les maladies de l'esprit : possession et aliénation, obsession et scrupule ». Pour lui, La pratique religieuse est en lien avec les pratiques thérapeutiques.

De tout ce qui précède, la définition des pratiques religieuses selon B. Babalao, L. Agbandji, C. Tonou, et *al.*, (2018) est celle retenue pour la présente recherche.

- **Espace public**

Le concept d'espace public est à la fois un concept d'urbanisme et d'aménagement, et un concept de philosophie et de sociologie. Il est donc à la fois une réalité effective, concrète, et une métaphore. Selon J. M. Besse (2006, p.3), l'espace public est l'espace de déploiement des opinions et des goûts, il est en rapport avec la notion de spectacle et avec la notion de « publicité », c'est-à-dire à la liberté d'expression (la presse). On observe ici que la notion d'espace public désigne un aspect de l'expérience politique et sociale moderne. Cependant, poursuit l'auteur, cette structure intermédiaire générale qu'on appelle l'espace public, prend donc des visages assez variés, « allant de l'espace public épisodique du bistrot, des cafés et des rues, jusqu'à l'espace public abstrait créé par les mass média [...], en passant par l'espace public organisé, en présence des participants, qui est celui des représentations théâtrales, des concerts rock, des réunions de partis ou des conférences ecclésiastiques.

Dans ses travaux sur l'espace public, E. Dacheux (2008, p.5-11) a fait une catégorisation à trois dimensions : la dimension politique de l'espace public, la dimension symbolique de l'espace public et la dimension économique de l'espace public.

Pour M. Lits (2014, p.79), « Habermas (1962) avait entièrement centré son concept initial d'espace public sur la raison, où l'argumentation primait sur la persuasion ou la séduction». Pour l'auteur, la théorie habermassienne sur l'espace public repose sur la raison. A. Létourneau (2001) a résumé ce concept phare en un paragraphe, en rappelant sa filiation avec la tradition kantienne : « L'espace public, c'est un ensemble de personnes privées rassemblées pour discuter des questions d'intérêt commun. Cette idée prend naissance dans l'Europe moderne, dans la constitution des espaces publics bourgeois qui

interviennent comme contrepoids des pouvoirs absolutistes. Ces espaces ont pour but de médiatiser la société et l'État, en tenant l'État responsable devant la société par la publicité, la *Öffentlichkeit* dont parlait Kant. » (M. Lits, 2014, p.77)

T. Paquot (2009, p.3), quant à lui, a pu distinguer l'espace public symbolique de l'espace public physique. Pour cet auteur, « l'espace public est un singulier dont le pluriel, les espaces publics, ne lui correspond pas. Au singulier, l'espace public est le concept défini par Jürgen Habermas comme lieu symbolique où se forme l'opinion publique, issue du débat politique et de l'usage public de la raison. Au pluriel, les espaces publics désignent les lieux physiques, quel que soit leur statut juridique (public ou privé), dans lesquels le public peut circuler ou stationner ».

La présente recherche s'inscrit dans le volet métaphore et symbolique de l'espace public comme espace de visibilité et de publicité où se forme l'opinion publique dans une interaction des acteurs dans les domaines politique, médiatique et social.

- **La laïcité**

Le dictionnaire Le Robert de Poche définit la laïcité comme : « le principe de séparation de la société civile et de la société religieuse ».

Pour T. Rambaud, (2018, p.19), « la laïcité qualifie un régime juridique particulier de séparation des cultes et de l'État, caractérisé principalement par une volonté de cantonner les activités et les règles religieuses dans le champ du droit privé ». De cette séparation se déduit la neutralité de l'Etat, des collectivités territoriales et des services publics, non de ses usagers. La République laïque assure ainsi l'égalité des citoyens face à l'administration et au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.

La laïcité repose sur quatre piliers :

- la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public ;
- la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses ;
- la neutralité de l'Etat ;
- l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

Dans cette dynamique, G. Coq (2012, p.1) soutient que « la laïcité implique la neutralité religieuse de l'État, ce qui laisse la possibilité qu'il ne soit pas neutre sur d'autres sujets ». Dès lors, la religion est retirée de l'espace public. Dans cet élan, les travaux de Y. Ledure (2012, p.227) lui ont permis de conclure que « Les penseurs de la laïcité en firent, d'une certaine façon, le paradigme d'une société, sinon sans religion, du moins où le religieux devait relever strictement et uniquement de la sphère privée. »

Dans le cadre de la rédaction du présent mémoire, la notion laïcité est perçue comme garant aux croyants et aux non-croyants du même droit à la liberté d'expression de leurs convictions dans la limite du respect de l'ordre public. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir. La laïcité garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion tout en garantissant le respect de la sensibilité religieuse des uns et des autres.

- **Acteur**

H. Amblard, P. Bernoux, G. Herreros et *al.*, (2005, p.6) ont défini l'acteur comme «une personne, un groupe d'individu, une organisation ou une institution, avec un ou plusieurs porte-parole ». Par cette définition, l'acteur peut être une personne morale ou physique.

Pour M. Crozier et E. Friedberg, (1977, p.38), « le terme acteur désigne une autre figure que celle de l'agent : il renvoie à un individu « autonome, capable de calcul et de manipulation et qui non seulement s'adapte mais invente en fonction des circonstances et des mouvements de ses partenaires »

Dans sa définition transversale, J. P. Gaudin (2001, p.7) dévoile que : « la notion d'acteur s'apparente par ses usages à celles de sujet ou d'individu rationnel. Tandis que dans d'autres approches, d'inspiration plus structurale, on parlera volontiers d'agent ». Pour l'auteur les notions « acteur » et « agent » sont très proche.

Dans le cadre de la présente recherche, la définition de H. Amblard, P. Bernoux, G. Herreros et *al.*, (2005, p.6) est celle qui est admise.

- **Logique**

Pour J. P. Brechet et N. Schieb-Bienfait, (2009, p.3), « Comprendre la logique, c'est de faire le lien entre les comportements et les raisons qui les fondent pour comprendre la posture ». Pour Reprendre les origines étymologiques de ce concept, H. Amblard, P. Bernoux, G. Herreros et *al.*, (2005, p.198) rappellent que « le terme logique (qui vient du grec *logikè*) signifie art ou science du raisonnement, et renvoie à l'étude des opérations de l'esprit considérées par rapport à la fin à laquelle il tend ». Pour ces auteurs de l'Analyse des Logiques d'Action (ALA), il s'agit « d'explorer le lien entre l'intention et l'action, de retrouver la piste sinueuse des choix opérés par l'acteur et de rendre compte de ce qui les fonde...» (H. Amblard, P. Bernoux, G. Herreros et *al.*, 2005, p.198).

La rédaction du présent mémoire prend en compte la définition de H. Amblard, P. Bernoux, G. Herreros et *al.*, (2005, p.198).

1.1.3.3. Les travaux sur l'espace public

Plusieurs auteurs ont exploré le concept d'espace public. Parmi ceux-ci, on peut noter les travaux de Kant (1784) et de Rousseau (1762) qui constituent deux écoles qui se rivalisent.

En effet, l'apport kantien est important quant à l'autre versant du contractualisme, non absolutiste, mais démocratique. Pour J. J. Rousseau (1762, p.43), « la volonté dominante du prince n'est ou ne doit être que la volonté générale ou la loi ». De ce fait, l'auteur fonde, certes, l'Etat de droit sur le règne de la volonté générale, mais celle-ci ne résulte aucunement des débats au sein d'un espace public. Elle est comme spontanée, irréfléchie et naturelle. L'auteur se méfie des débats, au point de les exclure des procédures législatives, car « Plus le concert règne dans les assemblées, c'est-à-dire plus les avis approchent de l'unanimité, plus aussi la volonté générale est dominante; mais les longs débats, les dissensions, le tumulte, annoncent l'ascendant des intérêts particuliers et le déclin de l'État. », (J. J. Rousseau, 1762, p.76). Ces débats entraînent donc la résurgence des intérêts particuliers, ainsi qu'ils permettent l'émergence de démagogues qui influenceraient le peuple et le détournerait de l'intérêt général. Chez ce contractualiste, le peuple occupe une fonction législative, mais non critique. Alors que la position de E. Kant (1784) reconnaît l'espace public comme le lieu d'une dialectique vivante, un

processus de confrontation où les idées s'entremêlent et s'ajustent mutuellement. La nouveauté introduite par l'auteur est la réunion des deux fonctions accordées au public, législatrice et critique, qui justifie de parler d'un espace public moderne, c'est-à-dire démocratique. Le mérite de J. Habermas (1962) a été de retracer cette généalogie de l'espace public et d'en dénoncer la corruption.

En effet, les travaux de Jürgen Habermas (1962), Philosophe et rattaché à l'école de Francfort, ont largement influencé les recherches françaises, notamment autour de la notion de « l'espace public ». En effet, Habermas (1962, p.151) a montré que « des couches non bourgeoises pénètrent peu à peu cette sphère publique. D'abord favorable à l'opinion publique, les libéraux vont la condamner ». Cette assertion met en exergue la notion d'opinion publique qui, pour J. Hardy (2011, p.35), est « dépolitisée et les acteurs essentiels (agence de presse, associations, partis politiques, agences de relations publiques, etc.) de ce nouvel « espace public » produisent (*herstellen*) de l'« *Öffentlichkeit* » (dans le sens littéral de publicité) pour leurs propres affaires ». De plus, l'exercice de la raison laisse place à l'existence de la manipulation. La sphère publique assurait une fonction de médiation entre l'Etat et la société. Les associations, syndicats et partis ne font plus désormais que d'obtenir l'assentiment du public « vassalisé », en utilisant les médias et le marketing politique.

Depuis la publication de la thèse de J. Habermas (1962), deux critiques majeures n'ont cessé de faire l'unanimité quant à son approche du concept d'espace public. D'une part, une vision trop pessimiste des médias en tant que facteur de dégénérescence de la sphère publique bourgeoise ; d'autre part, le fait que l'auteur n'ait pas perçu les mouvements sociaux comme source potentielle de renouvellement de l'espace public. Malgré ces critiques, la théorie de l'espace public de J. Habermas (1962) reste importante pour toute tentative de modélisation d'une sociologie des interactions publiques.

A la suite de la théorie de Habermas (1962), la notion d'espace public a été discutée dans les écrits de nombreux auteurs, comme D. Wolton (1991), P. Charaudeau (1997) ainsi que T. Paquot (2009). Les positions de ses auteurs ont permis de préciser la nature de l'espace public et de mettre en œuvre une approche pratique dégagée des pré-requis normatifs de l'espace public habermassien. Ainsi, selon D. Wolton (1991, p.95), « Cet espace symbolique inséparable du principe de publicité et de sécularisation, est une des conditions structurelles du fonctionnement de la démocratie ». Il s'agit ici d'un espace

symbolique où s'opposent des discours contradictoires tenus par des acteurs (politiques, religieux, sociaux) qui composent la société. En complément, il faut signaler l'apport de P. Charaudeau (1997, p.112) qui conceptualise l'espace public comme « discours circulant », soit « la somme empirique d'énoncés à visée définitionnelle sur ce que sont les êtres, les actions, les événements, leurs caractéristiques, leurs comportements et les jugements qui s'y attachent ». Aujourd'hui, la démocratie de masse a fait de la sphère publique un espace beaucoup plus large qu'autrefois, avec un nombre beaucoup plus grand d'acteurs assez hétérogènes. P. Charaudeau (1997, p. 202-203) estime que :

« la masse a éclaté en une multiplicité de groupes qui ont pris conscience de leur existence, de leurs droits et donc de leur droit à revendiquer, et, chose encore plus récente grâce à la complicité des médias, de leur pouvoir de pression auprès de l'autorité politique. La masse ne constitue plus un amalgame homogène d'individus à opinion et comportement unique, elle est fragmentée en plusieurs types de groupes sociaux. [...] Il n'y aurait donc plus de face-à-face entre des instances politiques et citoyennes homogènes, mais des rapports de pouvoir et contre-pouvoir multiples ».

Dans ce paysage d'analyse de l'existant documentaire sur l'espace public symbolique largement développé par Habermas (1962) et l'espace public physique apparu dans les années 1970, T. Paquot (2009, p. 21), a pu établir la relation entre ces deux concepts. En effet, pour l'auteur, « l'espace public et les espaces publics ne peuvent en effet être assimilés l'un à l'autre, principalement en raison de la territorialité du premier, irréconciliable avec l'aspect en général géographiquement déterminé des seconds ». Pour autant, une autre notion les rassemble et les rend inséparables : la communication, dans son sens premier d'« être en relation avec », d'échange et de circulation de signes, sur un mode physique ou non. La construction rhétorique est habile, mais le propos du livre reste trop marqué par la séparation entre singulier et pluriel, qui trace une frontière empêchant l'articulation des deux dimensions.

1.1.3.4. Des pratiques religieuses à l'espace public

Le rapprochement de la religion et de l'espace public a fait objet de recherche par J. P. Willaine (2014). En effet, la réflexion sur la place des religions dans la société et le débat public implique tous les pays. Il y a un incontestable retour de la religion comme « problème » pour la société et les pouvoirs publics. Selon J. P. Willaine (2014, p.5), « Quatre facteurs expliquent ce « retour » sous forme de débats et de « problèmes » :

- une pluralisation externe accrue du paysage religieux des sociétés européennes, avec, notamment, la présence de fortes minorités musulmanes et la poussée du protestantisme évangélique ;
- la complexification interne de chaque monde religieux (catholique, protestant, orthodoxe, juif, musulman...), chacun de ces mondes étant traversé par des courants divers, des plus accommodants aux plus rigoristes ;
- la nature des questions qui arrivent à l'agenda de la décision politique : mariage pour personnes de même sexe, procréation médicalement assistée, gestation pour autrui, euthanasie, bioéthique...;
- la multiculturalisation européenne des expressions religieuses. Non seulement avec les différenciations au sein du monde musulman (islams turcs, algériens, marocains, d'Afrique noire...), mais aussi avec, dans le domaine chrétien, l'importance prise par les christianismes d'expression africaine, antillaise, asiatique, tzigane... ».

Cette multiculturalisation est, bien sûr, favorisée par les mouvements migratoires qui, pour des raisons économiques, politiques, humanitaires, amènent des populations aux origines très diverses à frapper aux portes des démocraties européennes, dans l'espoir d'une vie meilleure.

Par ailleurs, les religions contribuent à l'amélioration de la société parce qu'elles ont un noble rôle de pousser les hommes à s'améliorer dans leurs comportements et à trouver diverses façons pour viser le bien vivre ensemble parce qu'il existe des valeurs communes à toutes. Cette mission par conséquent passe par la valeur du respect de l'humanité. L'espace public doit rester ce forum où chaque citoyen ne doit pas être jugé pour ce en quoi il croit mais il doit demeurer un espace d'échange à tous les niveaux et en premier lieu intellectuel. C'est dans cette dynamique que D. Ayachour (2013, p.3) affirme que « Chaque citoyen peut accomplir sa vie privée un élément fondamental de la religion de son choix : la méditation ou la prière. L'homme a ce besoin de se remettre en question pour avancer dans sa vie et cela passe souvent par la méditation, la prière, des lectures théologiques et religieuses ». On peut voir aujourd'hui un phénomène qui est celui du symbole, dont certains citoyens de toutes confessions confondues, le besoin de pratiquer leur religion à une échelle à caractère collective. C'est le cas de toutes les religions qui, de ce fait, aident à la construction d'un lien social pour des citoyens parfois en manque de repère social. De ce fait, pour D. Ayachour (2013, p.3), « les pratiques religieuses sont largement reflétées dans l'espace public lorsqu'il est question de mariages, de funérailles, de pèlerinages, de processions ».

Malgré la richesse de tous ces travaux, ils n'ont pas parmi de ressortir les logiques des acteurs des pratiques religieuses dans l'espace public notamment à Cotonou.

1.2 Délimitation du champ d'investigation et approche méthodologique

1.2.1 Délimitation du champ d'investigation

Ici, il s'agit d'abord de faire la présentation du cadre de recherche, ensuite de procéder à la délimitation thématique et enfin de donner les raisons du choix du présent sujet de recherche.

1.2.1.1 Présentation du cadre de la recherche

La recherche est réalisée à Cotonou dans le département du Littoral. En effet, Cotonou est situé sur le cordon du littoral dont elle tire son nom de département du Littoral, issu du dernier découpage administratif du Bénin du 15 janvier 1999.

Le Département du Littoral était une sous-préfecture de l'ancien département de l'Atlantique, qui lui-même vient du découpage territorial de 1958 où le pays comptait six (06) provinces issus du découpage colonial français. Avec une superficie de 79 km² (0.07% du territoire national), le département du Littoral est le plus petit des douze (12) départements que compte aujourd'hui le Bénin en termes de superficie. Situé au croisement des 6°20 de parallèles Nord et de 2°20 Méridien Est, ce département est limité par le Lac Nokoué au Nord, l'Océan Atlantique au Sud, la Commune de Sèmè-Kpodji (du département de l'Ouémé) à l'Est et la Commune d'Abomey-Calavi (du département de l'Atlantique) à l'Ouest. C'est le seul département du pays qui compte une seule commune avec treize (13) arrondissements et cent-soixante-cinq (165) quartiers. Cotonou est la capitale économique du Bénin et concentre à elle seule la majeure partie des services administratifs et politiques du pays. Elle compte une population de 679.012 habitants avec 375.872 hommes et 353.140 femmes, (INSAE, 2013).

Ce département a été choisi en raison de ce que toutes les confessions religieuses s'y trouvent avec la plupart de leurs sièges sociaux. Il en est de même qu'avec la représentativité des acteurs. Par ailleurs, les expériences en matière de l'animation de l'espace public, à travers les activités à but lucratif, y sont développées.

La figure 2 ci-dessous présente la administrative et politique de la ville de Cotonou suivie du tableau I qui nous renseigne sur la proportion des fidèles des différentes religions.

Figure 2: Carte administrative et politique de Cotonou

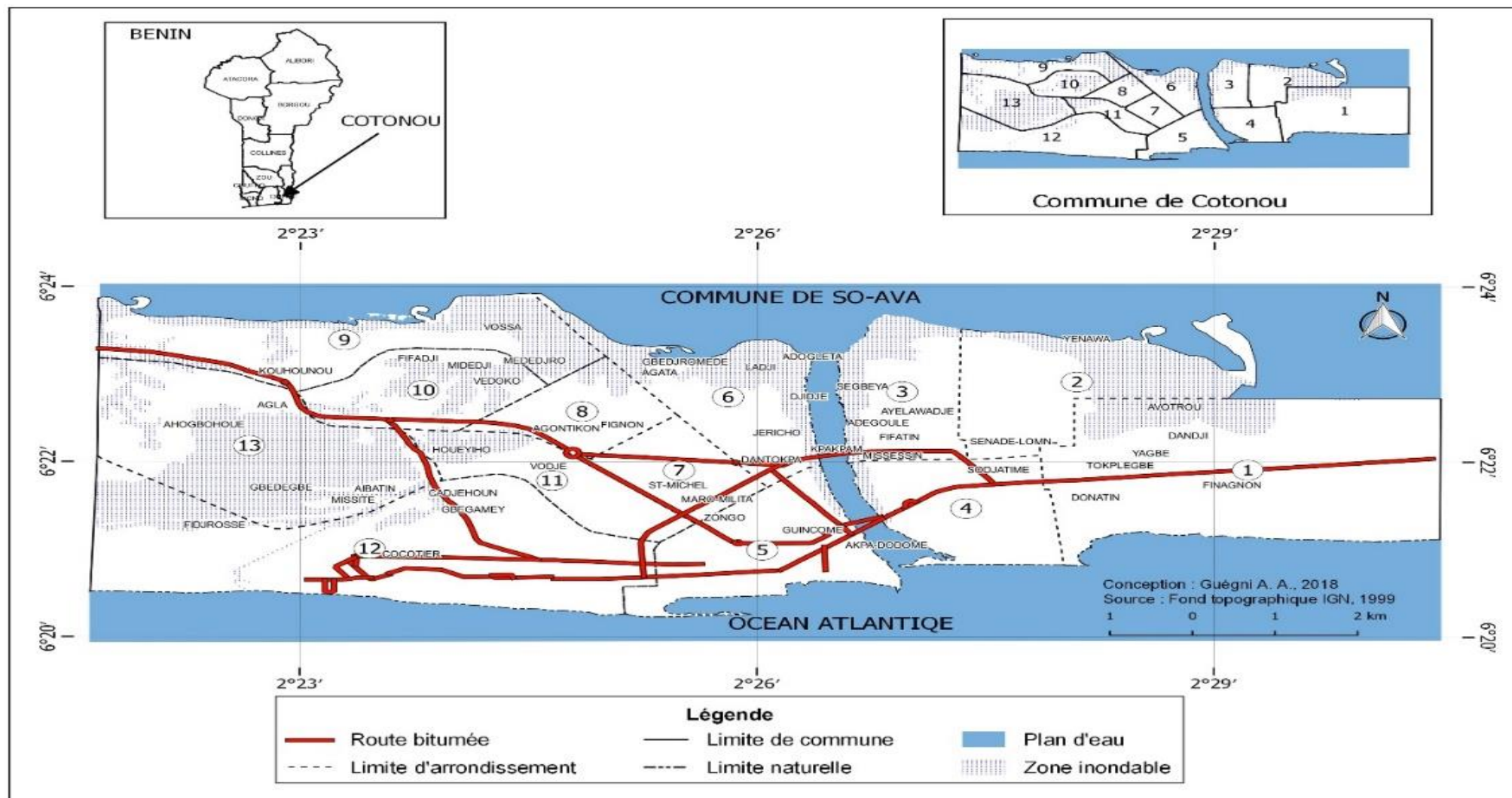


Tableau I: *Proportion des fidèles des différentes religions dans le département du Littoral.*

N°	Religion	Proportion %	Niveau national (en%)
1.	Vodoun	1,6	11,6
2.	Catholique	51,2	25,5
3.	Protestant méthodiste	3,7	3,4
4.	Autres protestants	2,1	3,4
5.	Céleste	5,7	6,7
6.	Islam	16,9	27,7
7.	Autres chrétiens	12,2	9,5
8.	Autres traditionnelles	0,3	2,6
9.	Autres religions	2,7	2,6
10.	Aucune	2,8	5,8

Source : INSAE, 2013.

Le tableau I définit les détails sur les pratiques religieuses dans le littoral qui représente la commune de Cotonou où la recherche a eu lieu.

Ce tableau montre que le catholicisme est en première position à Cotonou, avec un pourcentage de 51,2%. Il s'en suit avec l'Islam 16,9% et les autres chrétiens évangélistes 12,2%. Les autres confessions religieuses en partagent 2,7% avec une infime proportion. Quelle que soit la proportion, on se rend compte que Cotonou regorge toutes les religions au Bénin.

1.2.1.2 Délimitation thématique

Dans le but de mieux cerner notre sujet de recherche, l'espace public sera restreint à la politique, à la presse et au social.

1.2.1.3 Raisons du choix du sujet

- **les raisons subjectives**

Au Bénin, la présence de la religion dans la sphère publique n'est plus à démontrer. Dans les domaines de la presse, de la politique et du social, les religions font parler d'elles. De plus, à Cotonou, on observe une collaboration entre les acteurs religieux et politiques. Et pourtant les articles 2 et 5 de la constitution du 07 novembre 2019

consacrent la laïcité de l'Etat. C'est donc une opportunité pour nous à saisir afin d'apporter notre contribution à l'évolution de la sociologie religieuse à Cotonou.

- **les raisons objectives**

L'importance que prend aujourd'hui le religieux dans la sphère publique à travers les écoles, les centres de santé, la politique, la presse etc... amène le chercheur à s'interroger sur la pertinence d'une telle question. Pour ce fait, un regard socio anthropologique s'impose pour analyser et comprendre la pertinence d'une telle ingérence. Dans ce travail, les outils de recherches se sont ainsi inspirés de la sociologie politique, de la sociologie religieuse et de la sociologie de développement.

1.2.2 Approche méthodologique

Une recherche scientifique doit respecter une démarche méthodologique. Pour R. Quivy et V. Campenhoudt (1995, p.14), « les méthodes ne sont que des mises en forme particulière de la démarche, des cheminements différents conçus pour être mieux adaptés aux phénomènes ou domaines étudiés ». Dans le cadre de ce travail, il est d'abord question de définir la nature et le cadre de la recherche, puis de clarifier les techniques et outils de collecte des données, ensuite de présenter les méthodes d'échantillonnage utilisées et enfin de signaler les limites et quelques difficultés rencontrées.

1.2.2.1 Nature de la recherche et données collectées

La présente recherche est mixte. Cela s'explique par la nature des données collectées sur le terrain. D'abord, il est procédé au recueil des discours, de la littérature existante par les acteurs politiques et religieux. A cet effet, les archives de tout genre, journaux, magazines, enregistrements audios... ont été utilisés. Ensuite, une interrogation des acteurs a permis de recueillir leurs points de vue. Et enfin, une collecte de quelques données quantitatives sur les religions dans leurs activités dans l'espace public.

1.2.2.2 Techniques et outils de collecte des données

La méthodologie de recherche relative au sujet de cette œuvre scientifique s'est focalisée sur quatre (04) principales techniques. Il s'agit notamment de :

- La recherche documentaire avec l'utilisation de la fiche de lecture;
- L'observation directe à l'aide de la grille ;
- L'entretien individuel avec comme outil le guide ;
- Et le questionnaire avec le questionnaire comme outil pour recueillir les données quantitatives.

- **Recherche documentaire**

Elle a permis de faire une synthèse des divers documents disponibles sur le sujet. L'outil utilisé est la fiche de lecture. Cet outil sert à conserver en mémoire les informations utiles tirées de la lecture d'un ouvrage, d'un recueil, ou d'un article.

Le tableau II en dessous retrace les centres visités pour pouvoir capitaliser les informations fiables :

Tableau II: *Centres de documentation parcourus et type d'informations recueillies*

N° d'ordre	Centres de documentation	Nature des documents consultés	Informations obtenues
01	L'institut français	- Documents méthodologiques	- les techniques d'enquêtes en sciences sociales ; -l'enquête de terrain
		- documents sur l'espace public	- les caractéristiques de l'espace public
		- la religion et l'espace public	- la place de la religion dans l'espace public
2	Centre de documentation de l'Ecole doctorale de la FLASH	Mémoire DEA et thèses	Les pratiques religieuses
3	Bibliothèque du Laboratoire d'Analyse et de Recherche en Religion Espace et Développement (LARRED)	-Documents et rapports d'activités de recherche ; -Accès à l'internet - thèse	- La religion et la politique - la religion, les médias et le social

N° d'ordre	Centres de documentation	Nature des documents consultés	Informations obtenues
04	Bibliothèque des dominicains	Documents sur la religion	-La religion, la presse et la politique - la religion et le social
05	Institut Pontifical Jean Paul II	Document sur la religion	-La religion et la politique - la religion et le social
06	Internet	Documents généraux et articles	-La religion et la politique -L'influence de la religion sur la politique

Source : Guégni, 2018

- **L'observation directe**

C'est une technique qui consiste à porter une attention systématique sans jugement, sans interprétation sur un objet (personne ou groupe, activité, lieux, événement ou situation, par exemples) avec une prise en vue et de notes organisée dans une perspective de restitution. Son objectif est d'abord d'évaluer les capacités d'une personne, ensuite de recueillir des données sur un phénomène et enfin d'étudier un comportement dans une situation donnée.

Pour bien manipuler cette technique, la grille a été utilisée afin de décrire le comportement des religieux dans l'arène sociopolitique. Le discours qu'ils tiennent, leur proximité géographique par rapport aux acteurs politiques et leurs pratiques sont entre autres les éléments observés sur le terrain avec cette technique.

- **L'entretien individuel**

L'entretien est un mode particulier de communication ou d'échange verbal entre le chercheur et ses interlocuteurs en vue de collecter des discours relatives au sujet développé. Compte tenu des objectifs à atteindre dans le cadre du présent travail, l'entretien semi structuré est choisi.

L'entretien qui a été adressé aux dignitaires religieux, aux fidèles et aux politiciens, a permis aussi de recueillir des informations à partir des idées, des comportements, des préférences, des sentiments, des attentes, des attitudes... Le témoignage des acteurs sur leurs propres expériences et leurs points de vue sur le sujet étudié est pris en compte.

Le guide d'entretien qui, pour J. C. Combessie (2003, p.25), est « un mémento, rédigé avant l'entretien et comporte la liste des thèmes ou des aspects du thème qui devront avoir été abordés avant la fin de l'entretien », a conduit l'entretien élaboré à cet effet à aidé dans la collecte des informations relatives à la perception des acteurs de la présence du religieux dans l'espace public.

- **Le questionnaire**

Pour R. Ghiglione et B. Matalon, (1985, p.98), le questionnaire est « un instrument rigoureusement standardisé, à la fois dans le texte des questions et dans leur ordre. Toujours pour assurer la comparabilité des réponses de tous les sujets, il est absolument indispensable que chaque question soit posée à chaque sujet de la même façon, sans adaptation, ni explications complémentaires, laissées à l'initiative de l'enquêteur ». Dans le but de recueillir les données quantitatives le questionnaire a été élaboré à cet effet.

Il a été administré aux chefs d'établissement scolaire et sanitaire confessionnel ou non confessionnel.

1.2.2.3 Groupe cible, échantillonnage et modèle d'analyse

- Groupe cible et échantillonnage

Cette recherche s'intéresse aux acteurs religieux et politiques ; cependant, la recherche a pris en compte une troisième catégorie d'acteurs qui sont les fidèles laïcs

En effet,

- les fidèles : ce sont des membres des églises catholique, évangélique, protestant et musulmane et animiste. Ils sont les plus nombreux ;

- les religieux : il s'agit des membres du clergé, des pasteurs, des imams, et des dignitaires de la religion endogène. Ils sont des personnalités religieuses de la Commune de Cotonou ;
- les acteurs du monde politique, les citoyens béninois et des acteurs intervenants dans la vie économique et social du pays ;

Pour bien mener cette recherche, les techniques d'échantillon non probabilistes au sein de la population de la Municipalité de Cotonou ont été utilisées par la méthode de boule de neige. L'échantillonnage typique ou par choix raisonné a aidé à recueillir les informations auprès des acteurs, responsables religieux et acteurs politique d'une part et d'autre part, l'échantillonnage boule de neige pour identifier certains acteurs stratégiques qui n'ont pas été pris en compte au préalable dans le cadre de la présente recherche. Les laïcs interrogés ont été choisis à l'aide de l'échantillonnage accidentel.

La taille totale de l'échantillon est de 95 acteurs dont 58 fidèles, 17 leaders religieux et 20 acteurs politiques. Les fidèles et les leaders religieux ont été identifiés dans les 03 grandes religions pratiquées à Cotonou : le christianisme, l'islam et la religion endogène.

Conformément à la répartition des acteurs, 71,58% sont des hommes contre 28,42% de femmes. Quinze (15) acteurs interrogés n'ont aucun niveau scolaire. Par contre, dix-neuf (19) informateurs ont le niveau primaire, quarante et un (41) ont le niveau secondaire et vingt (20) ont fait l'université.

• **Théories d'analyse**

La présente recherche est guidée par trois (03) théories d'analyse : l'Interactionnisme de H. Blumer (1969), l'Analyse Stratégique des Organisations (ASO) de M. Crozier et E. Friedberg (1977) et l'Analyse des Logiques d'Action (ALA) de H. Amblard, P. Bernoux, G. Herreros, et *al.*, (2005).

- **l'interactionnisme** : C'est un courant de pensée de la sociologie qui s'est développé aux Etats-Unis au milieu du XXème siècle à partir des travaux de H.

Blumer (1969) de l'université de Chicago. Pour H. Blumer (1969, p.2), cette théorie repose sur trois (03) principes fondamentaux à savoir :

- Les êtres humains agissent envers les choses sur la base du sens qu'elles ont pour eux ;
- La signification de ces choses dérive et émerge de l'interaction avec autrui ;
- Le sens est traité et modifié par un processus d'interprétation auquel a recours la personne qui a affaire à celles-ci.

Ici, la société est conçue comme la résultante des multiples interactions entre les individus et non comme une entité supérieure aux individus qui la composent. Lorsqu'ils sont en interaction les individus attribuent une valeur symbolique à leur conduite et à leurs gestes.

Dans le cadre de la présente recherche, cette théorie a permis d'analyser les interactions entre les acteurs religieux et ceux de l'espace public à Cotonou et de justifier les hypothèses 1 et 2.

- **l'Analyse Stratégique des Organisations (ASO) :**

Dans l'univers des sciences sociales, la théorie de l'Analyse Stratégique des Organisations développée par M. Crozier et E. Friedberg (1977) a gouverné la sociologie des organisations. Cette théorie part du constat suivant : « aucun individu n'accepte d'être traité totalement et uniquement comme l'objet du fonctionnement ou de l'accomplissement des buts d'une organisation », (M. Crozier et E. Friedberg, 1977, p.71). Les auteurs de cette théorie ont exposé la relation entre l'acteur et le système. En effet, « "L'acteur n'existe pas au-dehors du système qui définit la liberté qui est sienne et la rationalité qu'il peut utiliser dans son action. », (M. Crozier et E. Friedberg, 1977, p.71).

Pour ces auteurs de l'ASO cités par T. Fobasso (2015, p.7-8) : « On parle d'analyse stratégique en ce sens que le comportement des acteurs dépend des objectifs clairs et conscients, des atouts qui sont à leur disposition et de la situation donnée au moment de

l'action ». Les concepts fondamentaux de cette théorie sont : le pouvoir, le système d'action concret et la zone d'incertitude.

Dans le cadre de la présente recherche, cette théorie a permis de d'analyser les pratiques religieuses des acteurs dans la sphère politique en vue de confirmer la première hypothèse.

- **l'Analyse des logiques d'Actions (ALA) :**

L'analyse des logiques d'action a été introduite comme théorie en complément à l'ASO par H. Amblard, P. Bernoux, G. Herreros, et *al.*, (2005) pour « aborder la compréhension des comportements des acteurs en situation, en s'intéressant aux différentes facettes qui permettent de s'en saisir », (J. P. Bréchet, N. Schieb-Bienfait, 2009, p.2).

Pour ce fait, ce concept de logique d'action de H. Amblard, P. Bernoux, G. Herreros, et *al.*, (2005, p.2-22) qui se réfère à l'articulation entre l'acteur et la situation d'action qui forme le cadre dans lequel s'inscrit l'action.

Pour ces auteurs, l'ALA analyse les différents niveaux des logiques d'actions des acteurs fussent-ils contradictoires.

Cette théorie peut se définir en une équation simple :

L'acteur + la situation d'action = logiques d'action

Dans cette équation, l'acteur doit être mis en présence d'une situation d'action pour être intelligible ou réaliser la logique d'action.

Pour donner une assise scientifique au présent mémoire, cette théorie a permis de décrire les logiques des acteurs dans les rapports des pratiques religieuses avec l'espace public à Cotonou en vue de valider l'hypothèse 2.

1.2.2.4 Le chronogramme et les contraintes de la recherche

- **le Chronogramme de la recherche**

Cette étape de notre recherche, destinée à recueillir les données empiriques, a été réalisée suivant le chronogramme ci-après :

- L'enquête préliminaire ou exploratoire a permis de formuler les hypothèses et objectifs de la présente recherche et d'opérer les techniques et outils appropriés pour la collecte des données. C'est ainsi que l'entretien individuel, le questionnaire et l'observation directe ont été choisis comme techniques pour la collecte des données sur le terrain. L'enquête préliminaire s'est déroulée du 15 au 20 mars 2018.
- L'enquête de terrain a été la période la plus sensible de la recherche. Elle a permis de collecter les données empiriques de la recherche dans la période du 06 au 25 avril 2018.
- Le traitement et l'analyse des données ont été réalisés grâce au tableur Excel avec l'analyse du contenu des discours recueillis.

- **Les contraintes et les limites de la recherche**

Dans la plupart des recherches scientifiques dans les pays comme le Bénin, la première contrainte est d'ordre financier. Il est remarqué aussi la réticence des acteurs surtout ceux du monde religieux à répondre à toutes les questions lors des entretiens. Ce comportement résulte de ce que le domaine d'exploration est selon eux un terrain sensible pour leur intervention.

Par ailleurs, la plus part des penseurs de l'obédience des travaux à nature quantitative, à l'instar de O. Martin (2005) reprochent à ceux de nature qualitative, comme M. B. Miles et M. A. Huberman (2003), de posséder une teinte subjective. Même s'il est vrai que la nature qualitative comporte des insuffisances à cause de son caractère subjectif il n'en demeure pas moins vrai que le présent travail, qui est réalisé de façon holistique et exhaustive, a permis de limiter lesdites insuffisances qui n'altèrent pas la scientificité de cette recherche.

CHAPITRE II : CATEGORIES D'ACTEURS ET ESPACE

PUBLIC A COTONOU

Le présent chapitre a permis d'aborder les contextes relatifs aux catégories d'acteurs des pratiques religieuses et l'espace public à Cotonou.

2.1 Les catégories d'acteurs de la pratique religieuse

Ici, deux (02) catégories d'acteurs sont identifiées: les acteurs politiques et les acteurs religieux.

2.1.1 Les acteurs politiques

Les acteurs politiques sont essentiellement constitués par les hommes politiques qui animent les partis politiques conformément à l'article 5 de la constitution du 07 novembre 2019 qui dispose : « les partis politiques concourent à l'expression du suffrage ... », d'une part, et qui ont en charge la gestion du pays dans tous les domaines, d'autre part.

Au 31 décembre 2017, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique a enregistré deux cent cinquante-quatre (254) partis politiques et alliances de partis politiques au Bénin (MISPC, 2017). Toutes ces formations politiques participent aux élections locales, communales, législatives et présidentielles. Cependant, il est remarqué que depuis l'ère du renouveau démocratique, aucun parti politique n'a pu accéder à l'exercice du pouvoir d'Etat. Ce sont les candidats indépendants qui remportent les élections présidentielles avec le soutien des partis ou coalitions politiques. Les réformes engagées par le régime du Président Patrice Talon, installé en 2016, ont permis d'adopter une nouvelle charte des partis politiques qui ont permis de réduire considérablement à deux (02) le nombre des formations politiques qui ont pu participer aux dernières élections législatives du 28 avril 2019.

En effet, les acteurs politiques occupants les plus hautes fonctions de l'Etat jouent un rôle stratégique dans la présence du religieux dans l'espace public. On les retrouve à deux niveaux :

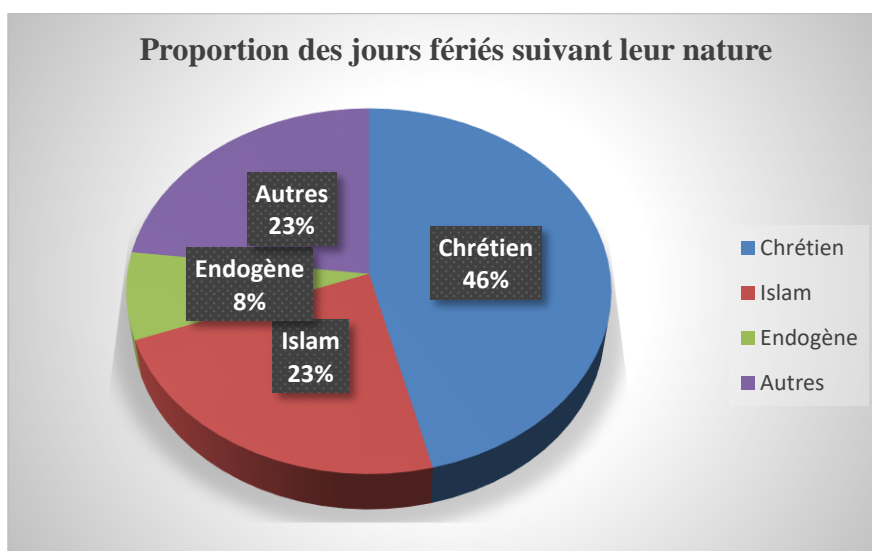
- au niveau national, nous avons :
 - les Directeurs des structures d'Etat et les Membres des institutions de la République résident à Cotonou ;

- députés élus dans la 15^{ème} et dans la 16^{ème} circonscription électorale : ils sont au nombre de neuf (09) ;
- au plan décentralisé, nous avons les quarante-neuf (49) Membres du Conseil Municipal, les Membres des Conseils locaux ayant à leur tête les Chefs quartier.

Les actions menées par ces acteurs dans la collaboration entre l'Etat central/décentralisé et les confessions religieuses à Cotonou semblent ne pas être équitables dans les traitements accordés aux trois (03) grandes religions au Bénin : le Christianisme, l'Islam et les religions endogènes. En effet, Conformément à la loi N° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, treize (13) jours de l'année sont fériés.

Le diagramme suivant montre la proportion des jours fériés suivant leur nature.

Figure 3: *Proportion des jours fériés suivant leur nature*



Source : Données de terrain, février 2018

La figure 3 permet de comprendre qu'au Bénin dix (10) jours fériés sur treize (13) sont consacrés aux commémorations à caractère religieux. De ces dix (10) jours destinés aux événements religieux, six (06) se relatifs au christianisme. A ce niveau, il y a : le lundi de Pâques, l'ascension, le lundi de pentecôte, l'assomption, la Toussaint, la Noël. Quant au reste, trois (03) jours se rapportent à l'Islam soit 3/10 (mahouloud, ramandan et tabaski) et seulement un (01) jour soit 1/10 à la religion endogène.

Mieux les décisions politiques ont confirmé le calendrier scolaire aux fêtes chrétiennes. Ainsi, nous avons le congé de pâques qui commence dans la semaine sainte et couvre la période pascale et les congés de fin d'année qui couvrent la fête de Noël. De plus, tous les Présidents de l'ère du renouveau démocratique ont, tour à tour, rendu visite aux Papes au Vatican : Mathieu Kérékou et Nicephore Soglo ont visité le Pape Jean-Paul II, Boni Yayi et Patrice Talon sont reçus au Vatican respectivement les Papes Benoît XVI et François.

La considération de ces présidents aux pratiques religieuses chrétiennes est telle qu'ils sont souvent présents aux grands rassemblements chrétiens. Parmi ces événements, on peut citer :

- le pèlerinage marial annuel de Dassa le dimanche du premier week-end suivant la fête de l'Assomption ;
- les ordinations épiscopales ;

La photo 1 rend compte de la proximité des acteurs religieux à l'église catholique



Photo 1: Assistance du Chef de l'Etat aux Acteurs du Catholicisme au Bénin

Source : Journal « LA NATION » N°1028, 2010.

Dans cette photo 1 on peut identifier le Chef de l'Etat Boni Yayi présentant ses civilités à Mgr Antoine Ganyé, Président de la Conférence Episcopale du Bénin (CEB), à l'issue de la messe du lancement de l'année du jubilé des cent cinquante (150) ans de mission d'évangélisation des catholiques le 18 avril 2010.

- les obsèques des évêques de l'église catholique et dignitaires des autres églises chrétiennes ;

La photo 2 illustre les faits.



Photo 2: Proximité des acteurs religieux au deuil des Chrétiens Célestes

Source : Journal « LA NATION » N°1231, 2010.

Cette photo 2 montre Boni Yayi, alors Chef d'Etat, au siège mondial du christianisme céleste à Porto-Novo. Il est entrain de signer le livre des condoléances le 14 avril 2010 suite au décès de Benoît Agbaossi, Chef mondial du christianisme céleste.

- les campagnes d'évangélisation ou de croisade surtout par le Président Boni Yayi ;

Ce geste qui témoigne d'un hommage aux chefs religieux participe de la reconnaissance du rôle des acteurs religieux dans l'environnement politique. Cependant les actions des acteurs politiques à l'endroit des religieux sont pour la plupart concentrées sur le christianisme en général et sur l'Eglise catholique en particulier. Peu d'attention à l'endroit de l'islam et des religions endogènes. Néanmoins, il est à remarquer qu'en dehors du Président Nicéphore Soglo (1991-1996) qui a fait la promotion des religions du vodoun en instituant la fête du vodoun le 10 janvier et par sa présence aux commémorations, aucun de ses successeurs n'a jamais encouragé l'initiative et ont toujours brillé par leur absence à toutes les éditions de cette fête.

A ces événements de l'église catholique, la presse du service public est fortement mobilisée pour en assurer la retransmission en direct. De tout ce qui précède, la proximité de l'Etat à la religion chrétienne en général et particulièrement à l'église catholique est une réalité.

La proximité se fait remarquer également dans la nomenclature de certaines artères, centres et infrastructures dans la ville de Cotonou qui portent les noms de hauts dignitaires religieux catholiques ou des saints. On peut citer :

- l'Aéroport International Bernardin Cardinal Gantin de Cadjèhoun, ex Aéroport International de Cadjèhoun ;
- la Place Bernardin Cardinal Gantin, ex esplanade du champ de foire de Cotonou;
- l'Avenue Monseigneur Steinmetz reliant les feux tricolores du carrefour saint Michel et la cathédrale notre Dame de Miséricorde ;
- l'Avenue Jean-Paul II qui quitte la Direction Générale de la Police Républicaine pour échouer à l'Aéroport International Bernardin Cardinal Gantin de Cadjèhoun ;
- le Boulevard Mgr Isidore de Souza, qui relie le nouveau pont et le carrefour de la SOBEBRA à Akpakpa ;
- le Boulevard Saint Michel qui part de carrefour Unifrica et se termine au carrefour Saint Michel.
- le calvaire de Fidjrossè ;
- la rue Révérend Père Aupiais qui fait face à la paroisse Saint Baptiste de Cotonou et prend ses racines sur le boulevard des armées ;
- le Collège d'Enseignement Général (CEG) Sainte Rita, qui est un établissement secondaire public.

La photo 3 représente un exemple des faits sus décrits.



Photo 3 : *Aéroport de Cotonou baptisé par le nom d'un leader religieux béninois*

Source : Cliché Guégni, 2018.

Initialement appelé Aéroport International de Cadjèhoun, cette grande infrastructure de la photo 3 a été rebaptisée Aéroport International Cardinal Bernardin Gantin par le Président Boni Yayi en 2008.

La planche 1 ci-dessous met en exergue les artères de la ville de Cotonou qui portent les noms des dignitaires religieux.

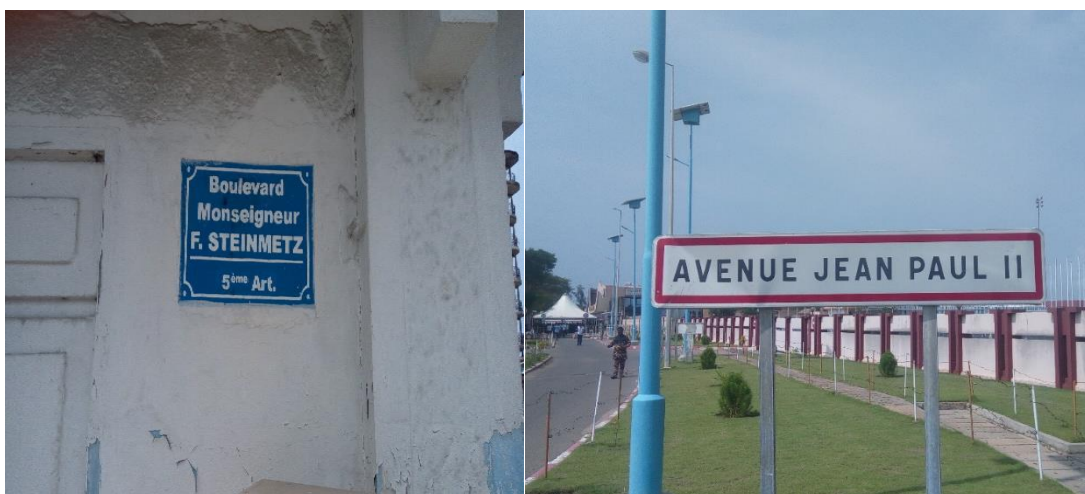


Planche 1 : *Rues de Cotonou baptisées en noms des leaders religieux catholiques*

Source : Cliché Guégni, 2018.

La planche 1 permet de comprendre qu'à Cotonou, des noms des religieux chrétiens sont donnés aux artères. C'est le cas du Boulevard Mgr Steinmetz et de l'avenue Jean-Paul II.

A cette catégorie d'acteurs, s'ajoutent les religieux qui jouent un rôle prépondérant dans la pratique religieuse dans le domaine public.

2.1.2 Les dignitaires religieux dans l'espace public

Les dignitaires religieux sont des acteurs très stratégiques de la pratique religieuse dans le domaine public du fait de leur responsabilité et de l'autorité qu'ils incarnent. On peut les classer en Cinq grandes catégories à Cotonou :

- le clergé catholique ;
- les pasteurs évangéliques surtout à l'ère du régime du Président Boni Yayi;
- les Pasteurs protestants ;
- les imans et des marabouts ; et
- des dignitaires du culte *vodoun*.

Tous les dignitaires religieux jouent un rôle important en politique dans la mesure où ils sont considérés comme éveilleurs de conscience, guides spirituels et médiateurs sociaux. Selon un Curé de la paroisse de Sainte Cécile à Cotonou : « les leaders religieux sont ceux qui peuvent influencer le comportement des fidèles ». En effet, de par des discours émanant de leur position de guide spirituel, ils influent sur la vie de tout fidèle.

La politique étant une arène, chaque acteur prend toutes ses dispositions pour maintenir ses intérêts signe de sa présence dans cet espace pour ne pas se fait écraser.

De nos jours, les acteurs du monde religieux sont répartis suivants les niveaux d'instruction formel. Pour K. Ganyé (2017, p.108) « on retrouve des pasteurs ayant le niveau universitaire, secondaire, primaire et même certains qui n'ont jamais mis pied à l'école ». Il est donc à remarquer que le niveau d'instruction et la fonction pastorale ne sont pas liés. Par contre, l'église catholique quant à elle attache du prix au niveau d'instruction de ses pasteurs. En effet, pour assurer la formation des prêtres, des centres formels sont créés depuis le niveau secondaire à travers les petits séminaires jusqu'au

niveau supérieurs (les grands séminaires). Ce système de formation permet aux prêtres d'obtenir tous les diplômes du système formel classique étatique (BEPC, BAC, Licence, Master et Doctorat).

Quant à la religion endogène, elle s'appuie sur l'éducation traditionnelle. De ce fait, le niveau d'instruction n'a aucune importance pour assumer ces fonctions religieuses.

Dans le domaine du genre c'est-à-dire la femme pendant que les religions catholique et musulmane n'admettent pas aux femmes l'accès au grade de prêtre et d'Imam d'autres religions en sont flexibles. Cependant, la proportion des femmes dans ces fonctions est très faible voir négligeable. Cette situation est due au fait que « beaucoup de femmes expérimentées dans le domaine du leadership et aspirant à servir la communauté chrétienne ne se sentent pas libre de le faire à cause de leur sexe » (K. Ganyé, 2017, p.109). Le rôle social de la femme constitue une contrainte à son engagement dans le ministère.

2.1.3. Les mouvements et associations d'obédience religieuses

Personnes morales, elles sont composées d'une part d'organisations religieuses qui regroupent des églises et constituent les structures faïtières et d'autre part, elles rassemblent les fidèles d'une même église, des églises de la même confession ou pas dans une perspective œcuménique.

Parmi celles-ci, on peut citer :

➤ pour le compte de l'église catholique :

✚ la Conférence Episcopale du Bénin (CEB) : c'est l'organe suprême de décision, d'orientation et de gestion de l'église catholique au Bénin. Il regroupe tous les évêques qui, unanimement, adressent chaque année une lettre à tous les chrétiens catholiques du Bénin et aux hommes de bonne volonté conformément à la doctrine de l'Eglise catholique.

En matière de supervision des élections au Bénin, la CEB s'appuie sur l'Observatoire Chrétien Catholique de la Gouvernance (OCCG). En effet, cette structure installée par l'Eglise catholique était intervenue sur la plateforme des organisations de la société

civile et s'est fortement impliquée dans l'organisation de l'élection présidentielle de 2016 en qualité d'observateur. Le Père J.P. reçu en interview a confié que « *plus de deux cent (200) observateurs ont été formés et déployés sur toute l'étendue du territoire national* ». Et tout ceci sous la tutelle de la Conférence Episcopale du Bénin qui, lors de sa 3^{ème} session ordinaire le 26 mai 2016, a apprécié le rôle de l'OCCG dans la tenue de l'élection présidentielle en ses termes :

« ...sous un autre registre, les Evêques ont reçu les membres de l'Observatoire Chrétien Catholique de la Gouvernance (OCCG) venus, avec leur Aumônier, le Père Julien Efoé PENOUKOU, rendre compte de leur mission d'observation des élections et de la gouvernance dans notre pays, le Bénin... ». (Communiqué final de la troisième session ordinaire plénière de la Conférence Episcopale des Evêques, N°196/16/CEB du 26 mai 2016).

Il est à remarquer ici que l'église catholique fait une incursion dans la sphère politique et travaille subtilement pour marquer sa présence dans le débat public. Bien qu'elle se refuse ouvertement de s'intéresser à la politique dans tous les pays où elle est représentée, la réalité est que conformément aux accords de Natran en 1929 qui ont fait du Vatican un Etat souverain et le Pape, première autorité de l'Eglise catholique, en est le Chef. A ce titre, le Vatican occupe une place de choix dans les relations internationales et entretient des relations diplomatiques avec beaucoup d'Etats dans le monde entier en occurrence, les pays dans lesquels le catholicisme est pratiqué.

C'est ainsi que le Nonce Apostolique (nom donné à l'Ambassadeur du Vatican accrédité dans un pays) du Bénin et du Togo résident au Bénin s'appelle Monseigneur Brian Udaigwé. Son rôle est de mettre en œuvre la politique étrangère du Saint Siège qu'il représente dans le but de préserver ses intérêts et contribuer au développement des relations avec les autres pays, d'une part. L'Evêque représente le pontife romain en tant que chef de toute l'Eglise auprès des Etats d'autre part.

- ✚ les mouvements paroissiaux : ce sont les mouvements de prière et des groupes de dévotions à tel ou à tel saint au sein de l'Eglise catholique. Parmi ceux-ci, il peut être cité entre autres : le mouvement Saint Vincent de Paul, le Renouveau charismatique catholique, Tharsicius, la légion de Marie, Saint enfant Jésus de Prague, des chorales, etc.... Ils participent de l'animation des activités d'une paroisse.

✚ le Mouvement Catholique des Cadres et Personnalités Politiques (MCCPP) : créé en 2002 par les évêques du Bénin et placé sous la direction du Père Julien Penoukoun il regroupe les cadres et personnalités politiques du Bénin. Bien que ce mouvement soit apolitique, il constitue cependant un espace de formation des fidèles laïcs catholiques à la chose politique et qui pourrait servir de bras armé de l'Eglise en politique.

- pour le compte des églises protestante et évangélique : c'est le regroupement des églises suivant leurs centres d'intérêt. Il s'agit du CAEB (Collectif des Associations et Eglises Evangéliques du Bénin), du Conseil des Eglises Protestantes et Evangéliques du Bénin (CEPEB), de la Fédération des Eglises et Missions Evangéliques du Bénin (FEMEB), de l'Association des Eglises Evangéliques du Bénin (AEEB), etc...
- les associations œcuméniques constituées des fidèles de différentes églises : Il s'agit d'un regroupement des fidèles de diverses églises soucieux de renforcer leur foi dans la prière et l'étude de la parole de Dieu. Parmi ces associations figurent :
 - ✚ la mission mondiale Christ pour toute la Nation ;
 - ✚ le Ministère de l'Evangile par la prière (MEP);
 - ✚ la Mission Internationale d'Evangélisation et de Réveil Spirituel (MIERS);
 - ✚ l'Association Sinaï ;
 - ✚ la Montagne de prière Exaucée ;
- les associations et groupes à statut international : ce sont des représentations d'association ayant un rayonnement international. Les organisations suivantes sont classées dans ce registre au Bénin :
 - ✚ *Catholic Relief Service* (CRS): C'est une organisation internationale catholique qui met en œuvre l'engagement des Evêques des Etats-Unis à aider les pauvres et personnes vulnérables dans le monde sans discrimination de race, de sexe, de nationalité, de religion... c'est une Organisation Non Gouvernementale humanitaire installée au Bénin depuis 1958. Sa mission est de sauver, de protéger, et de promouvoir la

vie en mettant en œuvre, conformément aux principes d'éthique, d'équité, de transparence et de redevabilité, des projets dans plusieurs domaines à savoir : la santé, l'éducation, l'agriculture, la micro-assurance...

- ✚ la ligue pour la lecture de la bible ;
- ✚ l'Alliance Biblique du Bénin ;
- ✚ le groupe des élèves et étudiants du Bénin ;
- ✚ l'Association Jeunesse pour Christ Bénin ;
- ✚ la communauté Internationale des Hommes d'Affaires de Plein Evangile ;
- ✚ la *Women's Aglow Fellowship* ;
- ✚ le Christ de Maison en Maison ;
- ✚ l'Association des Eglises Evangéliques d'Afrique et de Madagascar ;
- ✚ l'Association Jeunesse en Mission ;
- ✚ etc...

L'ensemble de ces regroupements ont une finalité politique propre à chaque leader qui le crée. Ils deviennent progressivement des instruments de diffusion et d'animation de l'espace public.

A ces acteurs de l'église chrétienne s'ajoutent ceux de l'église endogène.

➤ **les églises endogènes**

Dans l'univers des églises endogènes, plusieurs associations contribuent à l'animation de l'espace public. Parmi celles-ci se trouvent :

- l'association Nationale des Praticiens de la Médecine Traditionnelle au Bénin (ANAPRAMETRAB) : elle regroupe tous les guérisseurs traditionnels du Bénin. Ils sont classés dans ce registre du fait des rituels qui accompagnent le traitement qu'ils administrent à leurs patients ;
- l'organisation non gouvernementale *Alafia Gbèdiga* dont l'objectif est la recherche et la valorisation du patrimoine culturel au Bénin. Elle regroupe les *Hounon* de la divinité *Thron* ;
- l'Association Nationale des Adeptes de l'Esprit *tron kpéto deka Alafia* du Bénin (ASNADES) ;

- l'Association des Groupements de *Zangbéto* de *setto* et environnement ;
- le regroupement des dignitaires des cultes des morts (*Oro, Egoun, Guèlèdè, Goumauko*) ;
- l'Association du culte *égoun* et *oro*.
- Etc...

Ces acteurs, bien qu'ils ne soient dans les domaines de la santé et de l'éducation formelle, jouent deux rôles principaux dans l'espace public à savoir :

- ✓ soutien spirituel aux autorités politico administratives : Ces acteurs composés des dignitaires des églises endogènes sont des forces de soutien et de protection aux politiciens. Ils jouent un rôle de catalyseur.
- ✓ donneurs de consignes de vote : De par leur prééminence spirituelle ces acteurs exercent une influence au sein du corps social. Selon les données empiriques recueillies sur le terrain, cette position leur confère l'avantage de donner des consignes de vote lors des élections dans le pays.

2.2 L'espace public à Cotonou

2.2.1 L'espace public symbolique à Cotonou

Dans la logique habermassienne, l'espace public est le lieu où se forme l'opinion publique. C'est l'espace symbolique ou métaphore. Au pluriel, ce concept désigne les espaces physiques. Dans sa thèse, M. Coralli (2005, p. 116-119) identifie quatre (04) critères définissant l'espace public. Il s'agit de : l'accessibilité, l'appropriation, la neutralité et la métaphore théâtrale.

A Cotonou, l'espace symbolique est animé par : la presse, les technologies de l'information et de la communication et les actions sociales.

2.2.1.1 La presse

Le paysage médiatique du Bénin est diversifié. Le développement de cette composante de l'espace public représente, conformément à la constitution du 07 novembre 2019, le quatrième pouvoir politique du pays. Il est composé de la presse écrite, audiovisuelle

et en ligne. Tous ces organes de presse animent le débat public qui fécond des critiques et des analyses sur l'actualité politique.

✓ **quand les médias deviennent un outil principal de communication des religieux**

Les médias font partir de l'espace le plus utilisé par les religieux pour se rendre visible.

A Cotonou, la religion utilise les chaînes de radio et de télévisions publique ou privée à travers des émissions religieuses. C'est l'exemple de l'émission « *si tu savais* » consacrée à l'église catholique et diffusée tous les lundis et une autre émission islamique réalisée tous les vendredis sur la radio nationale. La célébration des messes catholiques et des cultes pour les chrétiens et les Eckistes à la Télévision Nationale. Des émissions spéciales sont organisées avant et pendant certaines fêtes religieuses.

De plus, on observe la retransmission sur les chaînes publiques et privées de toutes les éditions du pèlerinage marial Notre Dame d'Arigbo de la grotte de Dassa Zoumè, du 24 décembre des Chrétiens célestes à la plage de Sèmè, de la Mecque chez les musulmans, la fête du 10 janvier, des grandes cérémonies d'ordinations épiscopales et de funérailles de certains hauts dignitaires religieux. A cela s'ajoutent les stations de radions confessionnelles qui sont créées par les religions. Parmi celles-ci, on peut citer : la radio Immaculée conception pour l'église catholique, la radio maranatha pour les églises évangéliques, la radio Alléluia des chrétiens célestes et la radio islamique « *la voix de l'islam* », sans oublier le bimensuel catholique d'informations et d'analyses « *la Croix du Bénin* ».

Ici, la presse est utilisée à fond pour assurer la propagande en vue de la lisibilité et de la visibilité des pratiques religieuses.

✓ **les technologies de l'information et de la communication**

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont fortement mobilisées aujourd'hui par des groupes religieux, des mouvements spirituels et des sectes pour jeter dans l'espace public des prières, transmettre des informations pour la pratique rituelle, enseigner ou apprendre les rituels et le dogme. Elles ne forment pas

nécessairement, une « cyberreligion » (D. Douyère, 2015, p.4). A l'observation ces dispositifs techniques accompagnent manifestement le développement ou la récession de certaines religions comme les *Séraphins* (christianisme) et le *sakpata*, le *hèbiosso*, *Thron* (Religion endogène) dans la zone de cette recherche.

2.2.1.2 La politique :

La commune de Cotonou occupe une place très importante dans la vie politique et administrative du Bénin du fait des enjeux démographique et socioéconomique qu'elle représente.

La ville est gérée par deux autorités politiques : le Maire de la ville qui représente l'autorité décentralisée et le Préfet du Littoral, l'autorité déconcentrée et de tutelle administrative au Maire.

Sur le plan politique et administratif, l'avènement de la décentralisation a modifié la configuration administrative de la municipalité de Cotonou qui est composée de treize (13) arrondissements et cent-soixante-cinq (165) quartiers de villes. De plus, la ville est subdivisée en deux (02) circonscriptions électorales (la 15^{ème} qui s'étend du 1^{er} au 6^{ème} arrondissement et la 16^{ème} qui regroupe les 7 arrondissements restants) sur les vingt-quatre (24) que compte le Bénin avec neuf (09) sièges à l'Assemblée Nationale soit 10,84% du total des sièges.

Cotonou est la vitrine du débat public au Bénin. On y enregistre la plupart des partis politiques du pays. Cependant, des sources empiriques de 1990 à 2018, les partis politiques qui se partagent l'électorat de Cotonou sont : le Parti du Renouveau Démocratique (PRD), le Parti Social et Démocrate (PSD), le parti Réso-ATAO, la Renaissance du Bénin (RB), l'alliance Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), sans oublier les deux (02) blocs reconnus légalement pour participer aux dernières élections législatives d'avril 2019. Ces formations politiques qui sont représentés au sein des Conseils Municipal et local, se partagent, selon les différentes élections législatives passées et présentes, les neuf (09) sièges à l'Assemblée Nationale. Cependant, cette architecture politique de la ville de Cotonou n'est pas statique. Elle est évolutive en fonction des enjeux et des parties en présence.

La municipalité de Cotonou abrite les plus grandes institutions politico administratives du Bénin. En effet, quatre (04) institutions de la République (la Présidence de la République, le Conseil Economique et Social, la Cour Constitutionnelle et la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication) sur les six (06) que compte le pays ont leur siège à Cotonou. De plus, tous les ministères, à l'exception du ministère de l'enseignement maternel et primaire, y sont concentrés.

S'il est vrai que tout pouvoir entretient des relations avec les confessions religieuses, il n'en demeure pas moins vrai qu'il est difficile de dissocier le régime du président Boni Yayi de la religion chrétienne évangélique. En effet, du premier Gouvernement de l'ère du renouveau démocratique, formé par le Président Nicéphore Soglo au dernier remaniement du Président Patrice Talon, seuls ceux formés par le Président Boni Yayi ont connu la présence de pasteurs. Parmi ceux-ci, on peut citer entre autres :

- Simplicie Dossou, Pasteur de l'Eglise Biblique du Saint Esprit (EBSE), Ministre de l'Intérieur de la Sécurité et des Cultes (août 2014 – mai 2015) et Député de la 7^{ème} législature sur la liste de la coalition Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) ;
- François Noudégbessi, Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisation, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ; Membre de la coalition des Pasteurs soutenant les actions du Président de la République;
- Raphaël Edoun, Membre de la coalition des Pasteurs soutenant les actions du Président Boni YAYI et Ministre;
- Valentin Djènontin de l'Eglise Africaine du Réveil, il fut Ministre et Député de la 7^{ème} législature ;
- Nestor Dako, Pasteur de l'église évangélique des affranchies, Ex Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat et ancien Ministre de la Justice. Il a par la suite, après son départ du Gouvernement, réussi à faire nommer sa fille Nadine Dako dans le Gouvernement de Boni Yayi ;
- Armand Zinzindohoué, Ministre des Travaux Publics et des Transports et Ministre l'Intérieur et de la Sécurité Publique et des Culte;

- Michel Alokpo, Membre de la CENA 2007 et Conseiller spécial du Ministre de l'Intérieur ;
- Ernest OUEOUNOU, Membre de la CENA 2011 et Pasteur de la Mission Internationale d'Évangélisation et de Réveil Spirituel, pour ne citer que ceux-là.

Dans cette même période, les églises auraient proposé des listes pour des nominations politiques. Comme le confirme la déclaration du Pasteur D. de l'église Génération Choisie lors de nos entretiens :

« c'est par le truchement du CAEB que les gens sont nommés. C'est l'exemple de l'ex Directrice Générale du Port Autonome de Cotonou et Ministre dans le Gouvernement de Boni Yayi, Madame Naomi Azaria de l'église des Assemblées de Dieu, qui a été proposée par son pasteur ».

La religion est devenue un moyen d'ascension et de promotion politique dans la cité. C'est ce que O. L. Ogouby, (2008, p.86) appelle par « *l'appropriation du politique par le religieux* » qui selon lui : « *est de profiter de la présence d'un de ses membres dans le gouvernement pour tisser des liens avec lui afin de pouvoir bénéficier de certains avantages* ».

Dans cette même atmosphère, la réalisation de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI) agitait toute l'opinion publique. Les acteurs politiques, ayant perdu toute confiance en eux-mêmes, étaient divisés sur la question. Dans cette divergence toutes les églises chrétiennes ont été mises à contribution pour communiquer et informer les fidèles sur l'importance de cette opération.

A cet effet, la Conférence Episcopale du Bénin publia en janvier 2010 une lettre intitulée : « La LEPI comme instrument de paix » dans laquelle elle déclara :

« ... Dans l'ordre humain des choses, il n'est pas surprenant que l'instrument de la paix qu'est la LEPI suscite ici et là des polémiques (...), nous vos pasteurs, avons discerné l'intérêt national et les enjeux contenus dans la LEPI, et voulons vous faire remarquer que le processus est rendu à un point de non-retour. » (Conférence épiscopale du Bénin, Message des Evêques sur la LEPI : Poursuivons avec diligence l'édification d'une paix juste, janvier 2010).

De leur côté, toutes les églises évangéliques proche du Président Boni Yayi, réunies au sein du Cercle d'Amitié et de Partage (CAP) créé le 06 décembre 2009 à Lokossa qui

est le bras armé, opérationnel et instrument politique du Président Boni Yayi, a tenu une séance de travail secrète au Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) le 07 février 2010. Cette réunion à laquelle nous avons participé avait pour objet de former les pasteurs et les leaders religieux et les doter des moyens financiers afin de sensibiliser les fidèles des différentes églises à sortir massivement pour se faire enregistrer pour la LEPI. La séance a été co-présidée par deux (02) Ministres du Gouvernement tous leaders religieux.

En prenant la parole, le Ministre A. Z. faisait part à l'assemblée :

« Vous direz à nos frères et sœurs en Christ qu'il est écrit dans la bible que nous devons respecter l'autorité que Dieu a choisie pour conduire son peuple. Respecter l'autorité, c'est de faire sa volonté qui est celle de Dieu. C'est pourquoi, tous les fidèles doivent sortir massivement pour aller se faire enrôler afin que l'élaboration de la LEPI initié par le Gouvernement béninois soit une réalité.... Dites-leur également qu'avec la carte LEPI, ils peuvent se faire établir facilement la carte d'identité, faire des opérations bancaires, avoir facilement accès au programme de Microcrédit du Gouvernement. Elle n'est donc pas destinée uniquement à des fins électorales ». (A. Z., février 2010).

Peut-on comprendre par-là que la politique du régime du Président Yayi Boni exploite l'emprise de la religion sur les fidèles pour sa cause ?

Le constat en ce moment-là est que la plupart des nominations étaient proposées par les Pasteurs. Du coup, à compétence égale, le fidèle de l'église évangélique a plus de chance d'être nommé à un poste politique. Nous, qui étions de l'église catholique et anciens responsables diocésains du mouvement des « Samuel », étions exploités pour la mobilisation des nôtres en nous basant sur notre réseau diocésain et national à des fins politiques.

La célébration de l'anniversaire au pouvoir de l'An quatre (04) du Président Boni Yayi a, pour la première fois dans l'histoire du Bénin, mobilisé la plus part les confessions religieuses évangéliques au Stade de l'Amitié Général Mathieu Kérékou le 06 avril 2010. Plus de vingt mille (20.000) fidèles provenant des églises de tous les départements du Bénin ont effectué le déplacement pour assister à cette célébration en présence du Chef de l'Etat, Yayi Boni et de tous les membres de son Gouvernement au palais des sports. Des prières, des prédications pour montrer au corps de christ que le pouvoir est d'essence divine. Ce fut également l'opportunité pour communiquer sur les actions du

Chef de l'Etat car la prochaine élection présidentielle est dans moins d'un (01) an et le Président se fera face à un grand challenger soutenu par une grande coalition politique dénommée Union Fait la Nation (UN) qui regroupe les barons de la politique béninoise depuis l'avènement du renouveau démocratique.

Pour le Ministre A. Z., un leader religieux, avec qui notre collectif a échangé une semaine plus tôt dans son bureau : « Cet anniversaire est organisé à dessein pour aligner le corps de Christ en ordre de bataille pour les prochaines échéances électorales afin d'assurer la réélection du Président » (A. Z., avril 2010).

En somme, la politique sous l'ère du Président Yayi B. a été profondément marquée par la présence de la religion surtout des évangéliques.

2.2.1.3 La religion dans le champ social à Cotonou

La religion intervient dans le social surtout dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la finance, de l'hôtellerie, du commerce (librairie, imprimerie, pâtisserie et vente d'objet de piété) etc...

- **L'éducation**

Au Bénin, l'arrivée des missionnaires protestants et catholiques a marqué les débuts de l'école. En effet, « une quinzaine d'année après leur arrivée, les missionnaires protestants commencèrent à implanter des écoles dans plusieurs localités du pays : à Ouidah en 1854, à Agoué en 1858, à Porto-Novo en 1862, à Grand-Popo en 1884, à Dowa en 1886, puis à Cotonou, à Dangbo, à Dassa-Zoumè, à Savè et à Tchaourou. Ces écoles qui au départ étaient catéchétiques, vont commencer à donner quelques rudiments de cours d'arithmétique, de grammaire et de géographie. Elles n'obtiennent leur autorisation qu'à partir de 1930 », (O. L. Ogouby, 2008, p.107).

A la suite des protestants, l'église catholique a créé en janvier 1862, la première école à Ouidah au profit des enfants brésiliens. Puis suivront l'ouverture d'autres écoles partout dans le pays dont : à Porto-Novo en 1865, à Agoué en 1874, à Athièmè et à Zanganado en 1895, à Kétou en 1897, à Abomey-Calavi en 1898, à Abomey en 1902.

Pour O. L. Ogouby, (2008, p.108), «Les écoles confessionnelles vont énormément contribuer à la formation de l'élite intellectuelle au Dahomey. (...) en 1903, hormis une école laïque à Porto-Novo et quelques écoles de cercle, tout l'enseignement était entre les mains des missionnaires ». Cela nous fait remarquer aujourd'hui que la présence des acteurs religieux dans ce secteur trouve ses origines dans la période coloniale.

Bien que les protestants soient les tout premiers à implanter des écoles au Dahomey, aujourd'hui il est à constater que c'est l'église catholique qui détient le leadership dans ce domaine dans l'ensemble des religions chrétiennes qui interviennent dans l'éducation.

Le tableau III permet de comprendre la répartition des écoles confessionnelles en fonction de leurs obédiences religieuses dans la Commune de Cotonou.

Tableau III: Répartition des écoles confessionnelles en fonction des églises dans la commune de Cotonou.

EGLISES	ECOLES MATERNELLES	ECOLES PRIMAIRES	ECOLES SECONDAIRES	ECOLES SUPERIEURES
CATHOLIQUE	07	09	08	02
PROTESTANTE	02	02	02	01
EVANGELIQUES	01	01	01	00
ISLAM	01	02	02	00
ENDOGENES	00	00	00	00
TOTAL	11	14	13	03

Source : Données de terrain, septembre 2018

Ce tableau III permet de rendre compte que dans le département du Littoral, l'Eglise catholique, à elle seule, totalise sept (07) écoles maternelles (Saint Jean-Baptiste, Emilie de Villeneuve, Sacre-Cœur, les Neems, Saint Pierre de Clorivière, Sainte Cécile, Saint Pio de Zogbohouè) sur les onze (11) confessionnelles que compte la commune, neuf (09) écoles primaires confessionnelles (Saint Jean-Baptiste, Emilie de Villeneuve, Sacre-Cœur, les Neems, Saint Pierre de Clorivière, Sainte Cécile, Saint Pio de Zogbohouè, Saint Michel et Saint Augustin) sur quatorze (14), huit (08) écoles secondaires (Saint Jean-Baptiste, Sacre-Cœur, Saint Michel, Laura Vicuna, Père

Aupiais, Notre Dame des Apôtres, Séminaire Juniorat et Saint Augustin) sur treize (13) et deux (02) écoles supérieures confessionnelles (Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest et Institut Pontifical Jean-Paul II pour la Famille et le Mariage) sur trois (03).

En plus de l'éducation, la religion intervient dans le domaine de la santé.

- **La santé**

La part de la religion dans le social se manifeste dans le domaine de la santé. Dans le département du Littoral, on peut dénombrer neuf (09) centres de santé confessionnels dont sept (06) appartenant à l'Eglise catholique (Saint Jean, Saint Luc, Mgr Isidore de Souza, Seyon, Centre de Diagnostics et d'Urgences Padre Pio et l'Hôpital de Mênontin qui est mixte), deux (02) pour l'ensemble des églises évangéliques (Bethesda et Anasthasie) et un (01) que détient l'Islam (Centre de Santé Roi Al-Fayçal).

Ces hôpitaux sont fortement fréquentés par toute la population notamment les fidèles des obédiences religieuses sus-mentionnées.

Les actions sociales des religions sont observées aussi dans le domaine des finances

- **La finance**

La présence des religieux dans le domaine des finances est surtout remarquée dans l'islam et à une époque ressentie, dans les années 2008 ; 2009 et 2010, par certaines églises chrétiennes.

- **Les banques islamiques :**

L'islam a développé un système de financement particulier conduit par la Banque Islamique du Développement (BID) qui est un organisme financier ayant pour objectif d'être une banque mondiale. Elle a été créée en 1973 en Arabie saoudite.

La particularité dans le fonctionnement de la BID est qu'elle ne prélève pas d'intérêt dans le cadre de ses opérations de financement. La plupart de ses revenus proviennent du crédit-bail et des opérations de financement du commerce, sur lesquels un taux de rendement est appliqué, conformément aux principes de la Shari'ah. Les deux (02)

banques inscrites dans ce registre à Cotonou sont : la Coris Bank Béraka et la Banque Sahélo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce.

En plus de l'islam, les églises évangéliques aussi ont fait parler d'elles dans le domaine financier.

- **La religion chrétienne et les finances**

Dans le souci de participer au développement socioéconomique du Bénin, certaines églises chrétiennes ont installé un système de placement d'argent qui permet aux bénéficiaires de gagner mensuellement le tiers du montant placé après trois (03) mois de période de latence. Cette initiative, fortement soutenue par l'église du christianisme céleste et de l'église évangélique MIERS du Pasteur E. O., a démarré courant 2007 et s'est rependu dans tout le pays. Cette activité s'est alors développée en violation des règles fixées par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Cette pratique illégale a conduit, en 2010, les structures de placements d'argent à fermer leurs portes par manque de liquidité. Des milliers de personnes ont été spoliées ce qui va entraîner une grande crise socioéconomique dans tout le pays.

2.3 Discussion et validation de la première hypothèse de recherche

2.3.1. Discussion

Les données empiriques montrent une interaction entre les acteurs religieux et ceux de l'espace public en occurrence, les politiciens. Ce phénomène observé rejoint la théorie de l'interactionnisme de H. Blumer (1969, p.2), selon laquelle : «la société est conçue comme la résultante des multiples interactions entre les individus et non comme une entité supérieure aux individus qui la composent ». Cette interaction se manifeste par l'influence réciproque que chaque acteur exerce sur le comportement de l'autre. Ce phénomène met en relief le jeu des acteurs.

En effet, l'acteur religieux est avant tout un citoyen ayant des droits civiques à faire valoir. Pour le Père J. P.

« Le religieux est un citoyen et acteur social qui fait l'opinion de la société et défend un certain nombre de valeurs propres à cette société-là. Il parle du développement en tant que citoyen, éveilleur de conscience et formateur de la croissance citoyenne ».

On peut remarquer ici que le champ d'action du religieux ne se limite plus à sa dimension spirituelle mais s'étend au développement intégral de l'homme.

Ce rôle se diversifie en fonction de chaque confession religieuse dans les domaines de la santé, de l'éducation, du social et de la presse. C'est aussi à ce résultat que F. Affo, T.J. Tossou et L. Agbandji, (2013, p.249) ont parvenu en affirmant : « Qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la micro-finance, les confessions religieuses sont désormais présentes. ». Dans cet univers de jeu d'acteurs s'exprime la relation du pouvoir entre deux acteurs nommés A et B qui, pour les auteurs de l'analyse stratégique des organisations (M. Crozier et E. Friedberg, 1977, p.6), est : « la capacité de A d'obtenir que B fasse quelque chose qu'il n'aurait pas fait sans l'intervention de A ». C'est dans cette perspective que les religieux exercent un pouvoir sur les acteurs politiques en proposant des listes pour la nomination des leurs au sein de la machine de l'Etat. S'inscrivant dans cette dynamique, F. Foret, (2014, p.34), affirme que la religion « influence les choix des acteurs politiques, comme un enjeu en soi ou comme une motivation indirecte ».

L'acteur politique sous l'influence de ce que M. Crozier et E. Friedberg (1977, p.6) nomment une « Zone d'Incertitude » développe alors des stratégies pour son ascension sociale. C'est ainsi qu'il suscite l'organisation des prières comme pratiques religieuses qui, pour F. Affo, T.J. Tossou et L. Agbandji, (2013, p.256), sont « dites pour permettre aux élus de garder leur électorat » car, « Le contrôle des incertitudes donne le pouvoir », (M. Crozier et E. Friedberg, 1977, p.34). La recherche et l'exercice du pouvoir engagent les acteurs dans une relation permanente qui met la religion dans une mauvaise posture dans l'espace public.

Les acteurs stratégiques de l'espace public et les religieux sont alors dans la dynamique de relations de pouvoir.

2.3.2. Validation de la première hypothèse de la recherche.

On peut retenir à l'instar de H. Blumer (1969) et de ses disciplines comme D. Le Breton, (2004) dans le modèle interactionnisme avec M. Crozier et E. Friedberg, (1977) dans leur théorie de l'analyse stratégique des organisations (ASO), appuyé par les données

empiriques, que les pratiques religieuses des acteurs dans la sphère politique influencent l'espace public à Cotonou. Ainsi, à partir des données rapportées, la première hypothèse est valide.

Après avoir passé en revue les catégories d'acteurs et l'espace public à Cotonou, le dernier chapitre aborde les pratiques des acteurs et leurs logiques.

**CHAPITRE III : LES PRATIQUES RELIGIEUSES DANS L'ESPACE
PUBLIC ET LES LOGIQUES DES ACTEURS EN PRESENCE A
COTONOU.**

Ici, les questions liées aux logiques des pratiques religieuses dans l'espace public à Cotonou sont développées.

3.1 Les pratiques religieuses à Cotonou

On entend par pratique religieuse, les comportements, les rituels qui trouvent leur essence des doctrines religieuses ou des écrits consignés dans des livres sacrés. A Cotonou, les pratiques religieuses sont observées au niveau des trois (03) grandes religions : la religion du *Vodoun*, l'islam et le christianisme. Dans cette ville, en moyenne une (01) personne sur deux (02) est chrétienne (INSAE, 2013). Ces pratiques religieuses sont donc fortement dominées par le christianisme. Parmi celles-ci, on peut citer :

3.1.1. Les fêtes religieuses

Il s'agit de la fête du christ roi de l'univers, de la nativité du Christ, de la pâque, de l'ascension, de l'assomption, de la Toussaint, de l'anniversaire des dignitaires religieux, des moissons chez les célestes, des ordinations, de baptême, de la première communion, du vodoun, de ramadan, de la tabaski, de maouloud...

3.1.2. Autres pratiques religieuses

Les autres pratiques religieuses concernent :

- les chemins de croix ;
- les prédications des évangéliques dans les feux tricolores ;
- la récitation de chapelet ;
- les pratiques magico-religieuses ;
- les processions mariales ;
- les campagnes d'évangélisation ;
- la prière des musulmans tous les jours et surtout les vendredis ;
- les cultes dans la religion *Ekankar* ;
- les rituels de purification, etc... pour ne citer que celles-là.

Pour B. Babalao, L. Agbandji, C. Tossou, et *al.*, (2018, p.450), « les pratiques religieuses se résument parfois en prière, messe, lecture des écrits, méditation de la parole de Dieu, fêtes, sacrifices, etc... elles ne peuvent pas être comprises ou étudiées en dehors de la croyance ».

De ces pratiques par lesquelles les religieux se retrouvent dans le domaine public pour y régner en maître, quelles sont alors les logiques des acteurs ?

3.2 Les logiques des acteurs

3.2.1 La logique mercantiliste

Parmi les logiques qui sous-tendent la présence de la religion dans l'espace public figure celle mercantiliste. Cette logique de l'acteur religieux est dissimulée dans ses œuvres sociales à travers les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hôtellerie...

3.2.1.1. Education

Pour mieux mesurer le rôle social ou non de l'église dans ce secteur, un travail comparatif du coût de la scolarité dans les écoles privées confessionnelles, d'une part, et dans les écoles privées non confessionnelles, d'autre part, dans la commune de Cotonou a été fait.

Les informations recueillies sont consignées dans les tableaux suivants :

Tableau IV: *Coût de la scolarité dans les écoles maternelle et primaire privées confessionnelles dans le département du Littoral*

N°	ECOLES	Mat1	Mat2	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
01	ST JEAN-BAPTISTE	130.000	130.000	105.000	98.000	95.000	95.000	110.000	110.000
02	EMILIE VILLENEUVE	150.000	150.000	136.000	136.000	136.000	136.000	140.000	145.000
03	ST PIO DE ZOGBOHOUE	130.000	130.000	110.000	113.000	113.000	113.000	113.000	113.000
04	ST AUGUSTIN	-	-	110.000	113.000	113.000	113.000	113.000	113.000
05	SACRE-CŒUR	105.000	105.000	100.000	100.000	95.000	95.000	95.000	95.000
06	LES NEEMS	120.000	120.000	107.000	107.000	107.000	107.000	115.000	115.000
07	St Pierre J. de Clorivière	105.000	105.000	95.000	95.000	95.000	95.000	95.000	95.000
08	STE CECILE	110.000	110.000	100.000	100.000	100.000	95.000	95.000	95.000
09	ST MICHEL	-	-	98.500	98.500	101.500	101.500	101.500	109.500
10	CSP	106.000	106.000	91.000	91.000	91.000	91.000	91.000	91.000

11	Ecole Franco Arabe de Zongo	-	-	55.000	55.000	55.000	55.000	55.000	55.000
12	Ecole Franco Arabe d'Adjèdo	65.000	65.000	55.000	55.000	65.000	65.000	70.000	70.000

Source : Données de terrain, octobre 2018

Les frais de la scolarité au niveau de la maternelle dans les écoles privées confessionnelles varient entre 65.000 F CFA et 150.000 F CFA. Le cout minimal appliqué au niveau des écoles maternelles chrétiennes est 105.000 F CFA.

Au niveau des cours primaires les écoles franco arabes détiennent les couts les plus bas de la matrice. Le cout le plus bas ici est de 55.000 F CFA contre 91.000 F CFA dans les écoles chrétiennes pendant que le cout le plus élevé est 70.000 F CFA contre 145.000 F CFA, pratiquement le double, pour l'ensemble des écoles chrétiennes.

Le tableau V renseigne sur le coût des mêmes prestations dans les écoles non confessionnelles.

Tableau V: *Coût de la scolarité dans les écoles maternelle et primaire privées non confessionnelles dans le département du Littoral.*

N°	ECOLES	Mat1	Mat2	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
01	La Différence	50.000	50.000	50.000	50.000	55.000	55.000	60.000	60.000
02	la Paix	100.000	100.000	77.000	77.000	97.000	97.000	107.000	107.000
03	la Colombe	85.000	85.000	60.000	60.000	60.000	60.000	75.000	80.000
04	Saint Joseph	93.000	93.000	76.000	76.000	81.000	81.000	86.000	86.000

Source : Données de terrain, octobre 2018

Les frais de scolarité dans les écoles privées non confessionnelles maternelles varient de 50.000 F CFA à 100.000 F CFA. Tandis que dans le primaire, ces frais sont compris entre 50.000 F CFA et 107.000 F CFA.

La comparaison des frais de scolarité dans les établissements maternel et primaire confessionnel ou non est mise exergue par la figure 4.

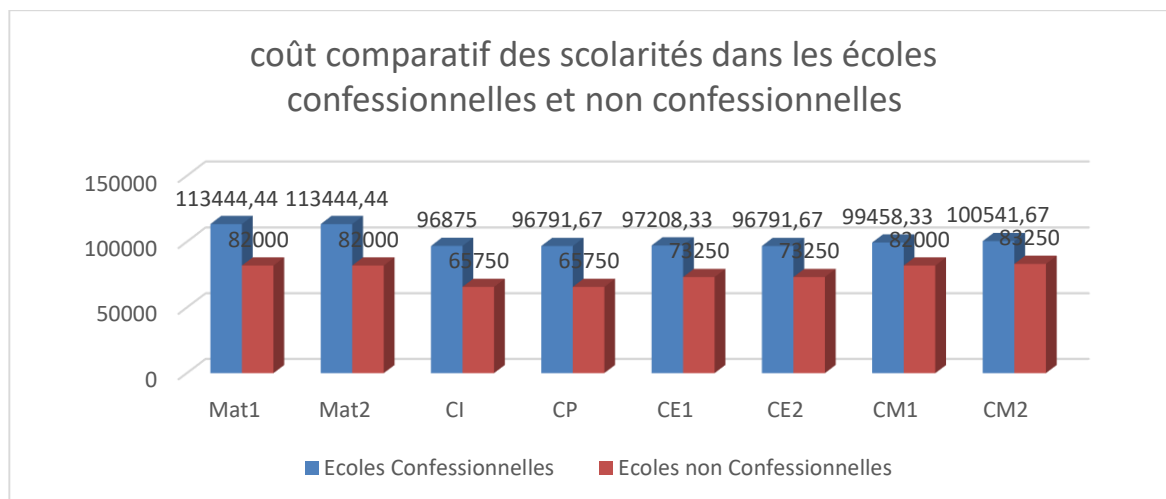


Figure 4: Comparaison des frais de scolarité moyens dans les écoles primaires privées confessionnelles et non confessionnelles

Source : Données de terrain, octobre 2018

La tendance générale ici montre que les frais de scolarité moyens dans les écoles maternelle et primaire confessionnelles à Cotonou sont largement supérieurs à ceux fixés dans les écoles maternelle et primaire privées non confessionnelles approchées. De plus, dans les établissements religieux, la scolarité dans les centres d'éducation chrétiens est la plus élevée.

L'étude comparative des couts des scolarités dans les écoles secondaires confessionnelles et privées a fait également objet de recherche. Les informations recueillies sont consignées dans les tableaux VI et VII.

Tableau VI: Coût de la scolarité dans les écoles secondaires privées confessionnelles dans le département du Littoral

N°	ECOLES	6è	5è	4è	3è	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle
01	ST JEAN-BAPTISTE	164000	164000	164000	164000	174000	174000	174000
02	CSP	157000	157000	157000	182000	189000	177000	202000
	CS Baptiste	66000	71500	77000	130000	145000	175000	220000
03	AUPIAIS	174000	174000	174000	184000	184000	190000	220000
04	CS NDA	169000	169000	169000	169000	180000	180000	180000
05	BETHESDA	85000	85000	100000	125000	145000	170000	190000
06	LAURA VICUN	120000	125000	135000	150000	180000	190000	190000
07	SEMINAIRE J.	160000	160000	160000	160000	170000	170000	180000

08	ST AUGUSTIN	165000	165000	165000	170000	170000	175000	185000
09	ST MICHEL	165000	165000	165000	170000	170000	175000	185000
10	Ecole Franco Arabe de Zongo	55000	85000	85000	85000	85000	85000	85000
11	Ecole Franco Arabe d'Aïdjèdo	65000	75000	85000	95000			

Source : Données de terrain, octobre 2018

Le coût de la contribution dans l'enseignement secondaire dans les établissements confessionnels oscille entre 65.000 F CFA et 220000 F CFA.

Tableau VII: *Coût de la scolarité dans les écoles secondaires privées non confessionnelles dans le département du Littoral.*

ECOLE	6è	5è	4è	3è	2 nd e	1 ^{ère}	Tle
Collège la Référence	70000	70000	75000	90000	90000	105000	115000
Collège la Paix	120000	120000	130000	150000	140000	155000	155000
Collège la Colombe	125000	140000	150000	150000	170000	170000	175000
Cours Gama	110000	115000	115000	115000	125000	125000	145000

Source : Données de terrain, octobre 2018

Au niveau des écoles privées non confessionnelles, la contribution scolaire est dans la fourchette de 70.000 F CFA à 175.000 F CFA. La comparaison des coûts moyens des frais de scolarité dans les écoles secondaires confessionnelles et non confessionnelles sont observées dans la figure 5.

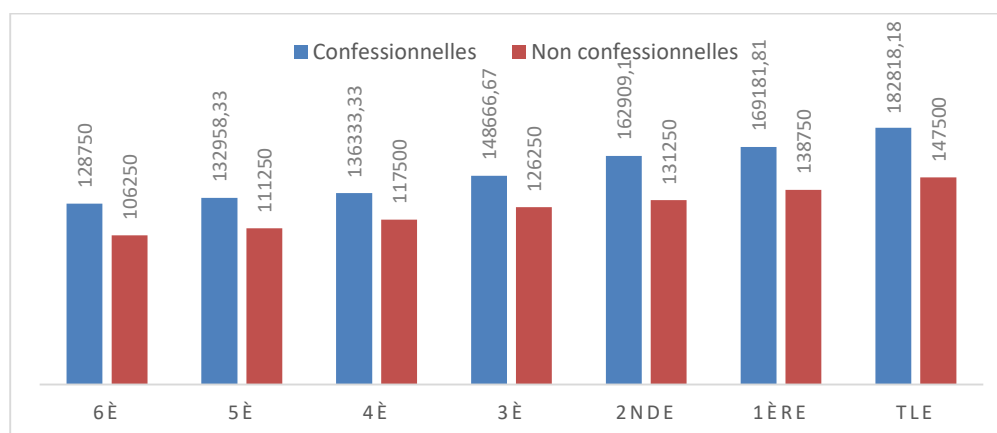


Figure 5: *Comparaison des Coûts moyens de la scolarité à Cotonou*

Source : Données de terrain, octobre 2018

On peut remarquer que le coût moyen des services dans le domaine de l'éducation pour le compte des écoles privées confessionnelles est supérieur au coût moyen de la scolarité dans les écoles privées non confessionnelles.

Le coût excessif de la scolarité dans les écoles privées confessionnelles exclut une bonne frange de la population et est réservé à une classe sociale élevée. Les actions basées sur le social annoncées au début est quasiment absent au bout du rouleau.

En plus de l'éducation, la religion exploite également le secteur de la santé dans le domaine social.

3.2.1.2. La santé

Pour mesurer la nature sociale ou non de la présence de l'église dans ce secteur, une analyse comparée des coûts de certaines prestations est faite. Ces prestations concernent : les consultations généralistes et spécialistes, les accouchements simples..., dans les hôpitaux confessionnel et non confessionnel.

Les données sont consignées dans le tableau VIII :

Tableau VIII: *Coût de certaines prestations dans les hôpitaux confessionnels*

N°	Centres de santé	Consultation généraliste	Consultation Spécialisée	Accouchement Simple
01	ST LUC	1500	4000	50.000
02	ST JEAN	1200	3000	55.000
03	Mgr de SOUZA	1500	3500	50.000
04	ANASTHASIE	1200	4000	45.000
05	PADRE PIO	1500	4000	50.000
06	BETHESDA	1200	3000	50.000
07	CS Roi Al-Fayçal	1200	3500	45.000

Source : Données de terrain, octobre 2018

A la lecture du tableau VIII, la remarque est que la plupart des centres de santé religieux approchés, appliquent un tarif de 1200 F CFA à la consultation généraliste (soient 04 centre sur 7), 4000 F CFA pour la consultation spécialiste (03 centres sur 7) et 50.000 F CFA pour les frais d'accouchement (04 centres sur 7).

Pour apprécier le niveau de ces coûts, il est procédé à la collecte des données sur la prestation des hôpitaux publics de même standing que ceux des confessions religieuses.

Le tableau IX décline le coût de certaines prestations dans les hôpitaux publics.

Tableau IX: *Coût de certaines prestations dans les hôpitaux publics*

N°	Centres de santé	Consultation généraliste	Consultation Spécialisée	Accouchement Simple
01	CNHU	6000	7000	40500
02	HZ SOUROU LERE	3000	4000	40000
03	CHU-MEL	3000	4000	40500

Source : Données de terrain, octobre 2018

Le Centre National Hospitalier et Universitaire Hubert Koutoucou MAGA (CNHU-HKM) affiche les tarifs les plus élevés au niveau des consultations généraliste, spécialiste et des accouchements simples qui coutent respectivement 6000 ; 7000 et 40500.

L'hôpital de Sourou Léré et de CHU-MEL appliquent les mêmes tarifs en consultation généraliste (3000 F CFA) et en consultation spécialiste (4000 F CFA).

La figure 6 permet de comparer les coûts moyens des prestations des hôpitaux confessionnels et non confessionnels.

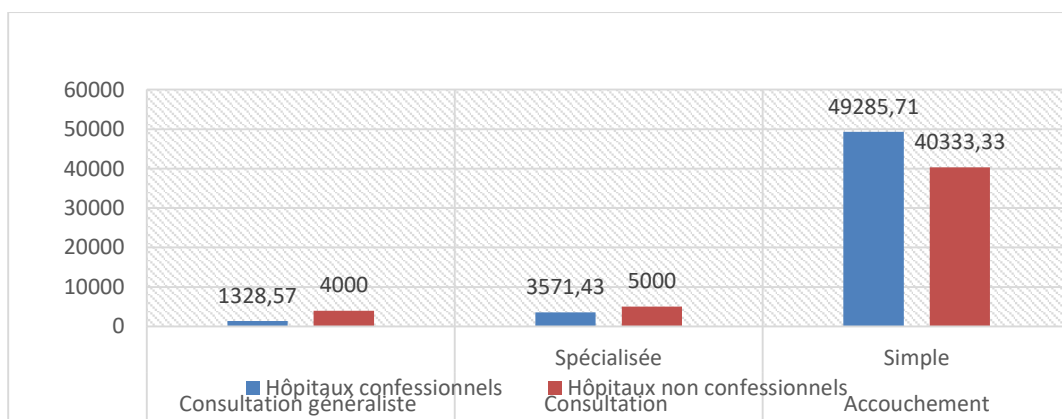


Figure 6: *Coûts moyens comparatifs des prestations dans les hôpitaux*

Source : Données de terrain, octobre 2018

Au niveau de la consultation généraliste et spécialiste, les couts moyens dans les hôpitaux religieux (respectivement 1328,57F CFA et 3571,43F CFA) sont inférieurs aux coûts moyens dans les hôpitaux non confessionnels (respectivement 4000F CFA et 5000 F CFA).

3.2.1.3. L'hôtellerie

L'église catholique s'est distinguée dans la mise en service des structures dans lesquelles elle offre des services pour l'hébergement, la restauration et des salles de conférences et de fête. Ces infrastructures accueillent des colloques, des tables rondes, des conférences sur les plans national et international.

Parmi ces centres, on peut citer le CODIAM Hôtel SARL et le CHANT D'OISEAU qui sont très connus et très fréquentés du public béninois. Le tarif appliqué dans ces complexes hôteliers, comme l'indiquent les tableaux X et XI, est loin d'être social.

Tableau X: *Coût des chambres d'hôtels et salles d'événement de l'église catholique*

Nom de l'hôtel	Cout moyen de la nuitée des chambres	Cout moyen location des salles de fêtes
CODIAM	20000	300000
Chant d'oiseau	30000	250000
Coût moyen	25000	275000

Source : Données de terrain, octobre 2018

Tableau XI: *Coût des chambres d'hôtels et des salles de fêtes non confessionnels*

Nom de l'hôtel	Cout moyen de la nuitée des chambres	Cout moyen de la location des salles de fêtes
Joca	20.000	150000
Peace and love	20.000	200000
Sossa	35.000	250000
Coût moyen	25000	200000

Source : Données de terrain, octobre 2018

Les tableaux X et XI renseignent sur les coûts des nuitées des chambres d'hôtel et de location des salles de fête dans des structures confessionnelle et non confessionnelle.

On peut retenir que le coût moyen de la nuitée appliqué dans les hôtels catholiques (voir tableau X) est égal au coût moyen de la nuitée dans les structures non catholiques approchées (voir tableau XI) : Soit 25000 F CFA.

Par contre, en ce qui concerne la location des salles de fête, les structures de l'Eglise catholique appliquent un tarif moyen de 275000 F CFA (voir tableau X). Ce montant est légèrement supérieur à la tarification des organisations non confessionnelles qui est de 200000 F CFA (voir tableau XI).

En définitive, le constat issu des analyses sus-développées est que la présence des acteurs religieux dans la sphère publique n'est plus seulement limitée à leur rôle d'éveilleur de conscience. Ils s'intéressent également aux activités économiques à l'instar des entreprises dans la commune de Cotonou dont l'objectif premier est la maximisation du profit. C'est pour cette raison que D. Amouzouvi (2018, p.22) a parlé du « marché de la religion ». Dans cette perspective, l'auteur définit ce concept en ces termes : « J'entends par marché de la religion, l'ensemble des activités économiques (qu'elles soient intentionnelles ou non) et des transactions (production circulation - consommation) de ressources économiques qui trouvent leur origine et leur développement dans la religion », (D. Amouzou, 2018, p.22). La stratégie utilisée ici est « le développement des services dits sociaux ou caritatifs (écoles, hôpitaux, centres de formation, champs etc...) », (D. Amouzouvi, 2018, p.22).

A Cotonou, on peut constater que le coût de la scolarité dans les écoles confessionnelles est largement supérieur au coût de la scolarité dans les écoles non confessionnelles. Mieux, dans le domaine de la santé, les frais des prestations appliqués dans les hôpitaux confessionnels sont pratiquement égaux à ceux appliqués dans les hôpitaux non confessionnels interrogés.

La même tendance est observée dans le domaine de l'hôtellerie. Ce qui permet de conclure que les églises, dans ces domaines, n'accomplissent pas leur mission sociale.

Elles sont dans le commerce comme toutes structures privées de département du Littoral.

C'est ainsi que l'espace public devient une arène pour les acteurs.

3.2.2 La logique de l'autorité divine: les leaders religieux comme éclaireurs publics

Les logiques qui sous-tendent la présence des religieux dans l'espace public sont en partie liées à la parole de Dieu pour toutes les églises chrétiennes, à la doctrine sociale de l'église pour les catholiques et aux écrits coraniques etc...

L'enseignement de Saint Paul dans le nouveau testament qui mentionne : « toute autorité vient de Dieu » (Romain 13 : 1 à 2). C'est ce que Dah A. G. a également déclaré en ces termes : « *mahu wè non so gan* » (c'est Dieu qui choisit le chef) et quand il est sacré Chef on dit : « *é dou gan* » ce qui veut dire qu'il a reçu le sacre pour gouverner et diriger. Le sacre reçu est le pouvoir spirituel donc du domaine religieux. C'est pour cette raison que l'exercice du pouvoir et le choix de son titulaire doivent impliquer l'homme de Dieu pour en assurer la fidélité aux prescriptions de Dieu. A ce sujet, la Doctrine sociale de l'Eglise prévoit :

« Les chrétiens ont le devoir de se soumettre à l'autorité des gouvernements, même injuste, car ils la tiennent de Dieu ; la résistance à une loi injuste est légitime mais elle ne doit jamais se traduire par la violence », (*Gaudium et Spes*, 1965, p.3).

Le chrétien est appelé à l'exemple dans la gestion de la cité et dans la forme de gouvernance. C'est pour cette raison que E. F. déclare :

«Le chrétien doit faire la politique car la bible déclare dans Math 5 :13-14 que nous sommes le sel de la terre, nous sommes la lumière du monde. Est-ce que si on allume une lumière on la cache sous une table ? Non ! Plutôt, on la met sur la table pour que la maison soit éclairée. La lumière que nous sommes, nous devons éclairer les autres. Mais paradoxalement, on constate que quand les chrétiens entrent dans le cercle vicieux, ils sont amenés à changer. C'est pour cela que de nos jours, on dit que c'est mieux que le chrétien reste dans son coin. Sinon, normalement c'est notre devoir. Nous devons gérer le pays, nous devons l'amener sur le chemin de la vérité. Si seulement on peut rester indem après s'être entré dans ce cercle, ça serait vraiment formidable. Le fait est qu'on constate le contraire. Mais c'est un devoir pour un chrétien de faire la politique » (E.F. décembre 2017).

Pour ces informateurs, la politique est un espace public par excellence dans lequel doit se manifester les acteurs de la religion.

La religion a pour rôle dans ce cas de conscientiser et d'éveiller la population dans la gestion de la cité. La stratégie par laquelle ils apparaissent dans le domaine public est multiple et multiforme. Ils assurent la propagande et la publicité au candidat de leur choix en période de pré-campagne et pendant la campagne proprement dite.

L'apparition de la religion dans la politique est facilement saisissable au niveau des églises évangéliques. En effet, pour amener ses fidèles à soutenir un candidat aux élections, le Pasteur P. A. initie une œuvre sociale financé par le candidat et lors de la remise, il déclare:

«... nous devons prier l'Eternel Dieu afin qu'il élève Mr Y, notre donateur. Aujourd'hui, il a pensé à nous alors qu'il n'est ni Maire, ni Député, et encore moins un Ministre. Nous devons le soutenir pour qu'il soit à ces places-là afin de mieux s'occuper de nous...». (Pasteur P.A., décembre 2015).

On peut alors questionner la sincérité de ce Pasteur vis-à-vis de Dieu dont il est le représentant et vis-à-vis des hommes dont il est le guide spirituel. Ce pasteur est-il capable de tenir le même discours lorsqu'un autre candidat voudrait poser le même geste ou va-t-il refuser de le soutenir et l'encourager ?

Aussi, pour marquer son opposition aux actions du pouvoir en place, le chef religieux de l'église évangélique va jusqu'à renchérir :

« La morosité économique a attaqué tous les secteurs d'activité du pays. Nous devons en prendre conscience et ne plus tomber dans les mêmes erreurs lors des élections à venir » (Pasteur P.A., décembre 2015).

De cette déclaration, il est clair que l'acteur religieux porte un regard critique sur la gouvernance politique du pays.

De plus, dans l'orientation des voix des électeurs, fidèles de l'église, vers le candidat appartenant à cette même église, le Pasteur déclare : « L'Eternel m'a révélé que le prochain Président de la République sortira de cette assemblée », (Pasteur P.A., décembre 2015).

A l'examen de ces propos, on voit clairement la religion en politique.

D'autres responsables s'affichent à visage découvert pour le soutien à tel ou à tel candidat qui, selon eux, est «le choix de Dieu ». C'est l'exemple d'un Pasteur d'une

église évangélique qui, en période de pré-campagne pour le premier tour de l'élection présidentielle de 2016 au Bénin, déclara dans l'édition du journal de 19h30min de la chaîne de télévision Canal 3, le 15 décembre 2015 :

« Dieu m'a révélé que le Prochain Président du Bénin est Monsieur ISSA SALIFOU. C'est écrit et c'est lui qui sera élu. Personne ne peut rien contre son élection car c'est lui qui a été choisi par l'Eternel » (extrait de l'édition du télévisé de 19h30 sur la chaîne Canal3, le 15 décembre 2015).

Cette déclaration, contrairement à celle du précédent Pasteur, donne l'orientation sur le nom du candidat à soutenir car il est le choix de Dieu.

Plus tard, pendant la campagne du deuxième tour de l'élection présidentielle, la fondatrice de l'église de Jésus-Christ de Banamè publia le 15 mars 2016 une vidéo via les réseaux sociaux une interview qu'elle a accordée aux journalistes de Golf TV et du journal « le Matinal » dans laquelle elle déclara :

« le candidat de mon cœur, c'est Patrice Talon. Et les Daagbovis, c'est compte tenu de leur foi qu'ils ont voté pour Patrice Talon, parce qu'ils savent que je ne peux pas leur faire un mauvais choix. Nous avons fait notre déclaration, il y a un bout de temps déjà, mais les gens n'ont rien dit. Maintenant qu'après le premier tour, ils ont constaté que cela semble vouloir se concrétiser, l'intoxication a commencé. Peut-être qu'avant le premier tour, les uns et les autres sous-estimaient Banamè. Ils ne croyaient pas en ce que je disais. Quand je disais que c'est Talon qu'il faut pour le Bénin, ils ont peut-être banalisé. Maintenant qu'après le premier tour, vu les résultats de la CENA en attendant les résultats définitifs de la Cour Constitutionnelle, ils ont commencé par intoxiquer et on nous dit que la religion ne doit pas se mêler de la politique. (...) c'est pour cela que nous avons choisi Patrice Talon et nous savons de quoi il en est capable. Moi, j'aime Talon et je le soutien. C'est mon choix, c'est le candidat de mon cœur. J'aime son côté travailleur, courageux, honnête et sincère. Patrice Talon, quand il dit c'est blanc, c'est blanc. Ce n'est pas un magouilleur » (Information publiée sur Facebook le 15 mars 2016).

Le discours de la religion met en valeur ici, les qualités morales du candidat pour convaincre les fidèles des églises. Ces qualités ci-dessus décrites, leur confèrent un caractère absolu qui remet en cause l'imperfection de l'être humain dans ce monde.

Un autre Pasteur d'une église sœur publia le 12 mars 2016 sur sa page face book :

« Je suis Pasteur Evangélique et je soutiens Patrice Talon. C'est le candidat que Dieu a mis dans mon cœur depuis que j'ai appris sa candidature. (...) n'oubliez pas que Dieu est Dieu. Il peut utiliser même le dieu de Baname pour faire accomplir sa Parole. Le premier jour que j'ai appris que Patrice Talon a déposé sa candidature, Dieu m'a dit de lire : Esther 6:13 qui dit: Haman raconta á Zéresch, sa femme, et á tous ses amis, tous ce qui lui était arrivé. Et ses sages, et Zéresch, sa femme, lui dirent : Si Mardochée, devant lequel tu as commencé de tomber, est de la race des Juifs, tu ne pourras rien

contre lui, mais tu tomberas devant lui. Dans la révélation : Yayi Boni est Haman et Mardochee est Patrice Talon...» (Pasteur G.F., mars 2016).

Ce soutien, par la voie des réseaux sociaux, s'appuie même sur les personnages d'un verset biblique pour faire une interpolation entre le Président YAYI Boni et le Candidat Patrice Talon. Ceci pour mieux convaincre les fidèles évangéliques.

Dans une autre église c'est le pasteur E. D., bien connu pour ses brillantes homélies sur les écrans d'une chaîne de télévision, qui a dû trouver refuge dans un grand hôtel de Cotonou pour avoir déclaré : « Celui qui votera pour un candidat qui nous imposera une autre culture est un Judas et il faut qu'il aille se pendre... ». Ces propos vraisemblablement sont en faveur du candidat Patrice TALON et discrédit le candidat de la majorité présidentielle, Monsieur Lionel ZINSOU.

L'Eglise Catholique, très méthodique et subtile, dans ses actions en politique a joué un grand rôle dans l'élection des Présidents de la Républiques au Bénin à l'ère du renouveau démocratique. En effet, cette église semblait avoir désapprouvé le candidat de la majorité présidentielle. S'il est vrai que pour certains acteurs de la religion catholique, cette position est liée, selon un prêtre de l'église catholique approché, à son projet de société qui : « *n'est qu'une continuité de la gestion du Président en exercice à laquelle il a été greffé il y a seulement six (06) mois plus tôt* » (Père X1, 2017), il est aussi vrai que la tension qui a opposé les deux (02) institutions sur l'actualité socio politique du moment aurait favorisé cette position. En effet, à chaque tournant décisif de la vie politique du pays, la Conférence Episcopale du Bénin (CEB) délivre toujours son message en occurrence, à la veille de chaque élection présidentielle. Ces lettres représentent le moyen le plus officiel et plus solennel par lequel l'épiscopat saisit les fidèles de l'église sur des sujets sensibles. La dernière en date et intitulée : « *Sous le regard de Dieu. Election présidentielle 2016* », a décrit les critères que le futur président de la République doit remplir :

« Pour qui voter ?

Pour le candidat ou la candidate dont on apprécie les qualités, capacités et compétences personnelles. Il ou elle devrait présenter généralement les critères suivants :

1. Avoir la crainte de Dieu et le respect du sacré ;
2. Avoir le sens de l'écoute et l'aptitude à travailler en équipe, l'ouverture d'esprit, la disponibilité et le courage ;

3. Avoir le sens de la responsabilité ;
4. Avoir la capacité de veiller à la saine application des lois, à respecter le principe de séparation des pouvoirs ;
5. Avoir la capacité d'une bonne gestion sociale des biens publics et de la stabilité du contrat social global ;
6. Avoir la garantie d'une culture politique solide, une expérience avérée dans le domaine politique et le leadership ;
7. Avoir une connaissance suffisante des réalités du pays (géographique, historique et socio anthropologique) ;
8. Avoir une compétence professionnelle avérée ;
9. Avoir le sens du patriotisme et de l'unité nationale (grande capacité à être au service des autres dans leur diversité) ;
10. Avoir un niveau intellectuel appréciable ;
11. Avoir une capacité physique rassurante et un équilibre mental ;
12. Etre une personne de conviction, honnête, de bonne moralité et digne de confiance ;
13. Etre rassembleur, charismatique, clairvoyant, efficace et visionnaire pour le pays ;
14. Etre épris de justice et de paix. ».

Source : lettre épiscopale : « Sous le regard de Dieu. Election présidentielle 2016 » P.20, janvier 2016.

Dans ce profil du futur Président de la République tel que défini par la Conférence Episcopale, le critère N°7 qui stipule : « avoir une connaissance suffisante des réalités du pays (géographique, historique et socio anthropologique) ... », semble défavoriser visiblement le candidat de la majorité présidentielle Monsieur Lionel ZINSOU qui, né en France, a fait toutes ses études et toute sa carrière dans ce pays d'où il est originaire maternellement.

Les dignitaires des religions endogènes également ne sont pas restés en marge à ce soutien public. C'est le cas des chefs religieux qui se sont mobilisés le dimanche 20 décembre 2015 pour déclarer leur soutien au candidat Lionel ZINSOU à Bohicon comme l'indique cet article du journal Matin Libre:

« A Bohicon, les colas ont confirmé les révélations du pasteur qui a célébré la messe du matin. Zinsou passera telle une lettre à la poste. De leur côté, les têtes couronnées du Zou ont prié pour le candidat Zinsou dans l'après-midi après le meeting du CAEB. C'était sous l'initiative du DG FNEC, Ben Aligbonon. Les chrétiens ont aussi prié pour la victoire du candidat à Bohicon. Par ailleurs, comme à l'église, les chefs traditionnels ont sacrifié aux rituels traditionnels. Ils ont prié pour le chef de l'Etat et pour Lionel Zinsou. La grande satisfaction est arrivée après la révélation des colas. Les colas ont confirmé le message du pasteur de l'église évangélique. Les colas sans ambiguïté aucune ont rassuré sur la victoire et le succès. Dieu a donc parlé au pasteur et aux chefs traditionnels. Lionel Zinsou, prochain Président du Bénin peut donc se frotter les mains. Bohicon est un soutien déterminant pour la victoire au soir du 28 février 2016 » (Extrait du journal Matin Libre N° 0348 du lundi 21 décembre 2016).

Les déclarations de ce genre sont multipliées et publiées partout dans le pays.

C'est aussi le cas de la grande cérémonie de soutien et de démonstration des *Zangbéto* venus d'Allada et environs au stade Général Mathieu KEREKOU de Kouhounou le 04 janvier 2016. Au cours de cette cérémonie, le dignitaire des *Zangbéto* déclara :

« Le fétiche zangbéto a constaté que les béninois continuent d'hésiter sur la victoire du candidat Lionel ZINSOU à l'élection présidentielle de mars 2016. C'est pourquoi, les *zangbéto* sont venus pour rassurer tout le peuple béninois que c'est clair dans le monde invisible que le candidat Lionel ZINSOU sera élu au premier tour de l'élection présidentielle ».

Déclaré que le candidat Lionel ZINSOU sera élu au premier tour de l'élection présidentielle revient à tenir le même discours avec l'Etat-major de campagne de cet candidat qui stipule : « *après nous, c'est nous* » et de ce fait, entretenait le chaos.

3.2.3 Les logiques relatives à la visibilité et à la défense de certaines valeurs religieuses.

La visibilité dans l'espace public est une logique sur laquelle se fondent les acteurs religieux. « Pour se rendre visible dans la société, les trois religions utilisent les moyens suivants : la restauration et la prolifération des lieux de cultes, l'organisation des manifestations publiques, les médias et la réalisation des oeuvres sociales telles que les écoles, les centres de santé, les orphelinats, etc. », O.L Ogouby, (2008, p.150).

On comprend que toutes les actions de la religion sont destinées à se donner une place pour mieux asseoir sa domination sur le corps social.

Le positionnement géographique dans la religion chrétienne est aussi une stratégie de visibilité. En effet, il est remarqué que les lieux d'implantation des paroisses catholiques à Cotonou sont très stratégiques. C'est l'exemple des paroisses Saint Michel, de Notre Dame de Miséricorde, de Bon Pasteur, de Sacré Cœur, de Saint Jean, de Sainte Rita... pour ne citer que celles-là. La position de ces églises influe sur la dénomination des milieux qui, par reconnaissance sociale, finissent par être identifiés par les noms des paroisses.

La défense de certaines valeurs religieuses face à la laïcité de l'Etat influence les acteurs religieux. En effet, d'autres trouvent que la présence d'un religieux dans l'arène politique a pour fonction la reproduction de certaines valeurs religieuses. « Nous avons

une voix qui porte, nous avons quelqu'un qui nous représente ». Cette logique est confiée par une des acteurs qui précise :

« Nous pouvons placer notre confiance en lui et savoir qu'il dira ce qu'il faut. Prenons par exemple le 10 janvier, si à l'Assemblée Nationale il y avait que les chrétiens, est-ce qu'il aurait la fête du 10 janvier ? Ce n'est pas forcément pour brimer les autres. Ce n'est pas pour dire que ce que les autres pratiquent n'est pas bon mais la majorité que nous faisons aujourd'hui reconnaît que la voie du Christ est la meilleure. Donc si la majorité des députés étaient chrétiens, il n'y aurait pas cette loi. Par contre, il y aura plus de décision qui seront prises pour l'aboutissement de l'œuvre chrétienne.

Donc aujourd'hui, avec l'élection de notre CA, nous avons vu que c'est possible. Nous avons quelqu'un qui est en train de se hisser et dans ses pas d'autres mettront leurs pas pour aller. Un jour, quand la porte sera ouverte et la porte s'ouvre déjà, nous aurons assez de monde là-bas pour pouvoir changer les choses car, au-delà d'être chrétien il y en a qui sont dans le monde qui disent que trop c'est trop. Il faut maintenant un changement et le meilleur changement qui puisse être apporté, c'est par un chrétien. C'est par un vrai adorateur de Dieu qu'un changement peut se faire » (C. G, décembre 2017).

La défense des pratiques religieuses de son obédience est mise en relief ici.

C'est dans cette perspective que l'Imam I. A., qui est élu par la suite député de la 8^{ème} législative, déclare :

« Nous avons soutenu un candidat lors de l'élection présidentielle passée car ce candidat est un musulman. Comme les autorités politiques l'ont fait aux chrétiens (promotion des cadres chrétiens, jours fériés pour les fêtes chrétiennes), un musulman au pouvoir peut rétablir l'équilibre en notre faveur » (I. A. décembre 2017).

3.2.4 La logique se rapportant aux principes de complémentarité et de subsidiarité

La politique et la religion sont deux (02) concepts complémentaires.

En effet, «dans la tradition africaine, le sacré et le politique sont toujours liés et ne se tournent jamais dos. Le sacré occupe une place capitale dans le domaine politique en y jouant deux (02) rôles simultanés : la légitimation du pouvoir politique et la fixation des limites de celui-ci » (O. L. Ogouby, 2008, p.25). Dans cette perspective, lors de l'investiture du Chef de l'Etat, le texte de la cérémonie de prestation du serment, conformément à l'article 53 de la constitution du 11 décembre 1990, commence par : « Devant Dieu, les Mânes des ancêtres, la Nation et devant le peuple Béninois seul détenteur de la souveraineté... ». Ce constat est également observé au Niger et aux Etats Unis dans lesquels, les Présidents élus, avant leur entrée en fonction prêtent serment

respectivement sur le coran et sur la bible. On voit donc que l'aspect spirituel, domaine de la religion, est placé au premier plan en politique.

Pour mieux appréhender cette réalité, le Père J. P. a confié :

« ... Il ne peut pas avoir de politique sans la religion, ni la religion sans la politique. Pourquoi, parce que la politique, c'est la gestion du bien commun ou du bien-être du citoyen. Or la religion aussi cherche le bien-être des fidèles. Religion et politique sont sur le même champ social ayant les mêmes objectifs d'épanouissement de l'homme. Donc à partir de ce moment, du fait que l'homme est le même espace d'activité et de la politique et de la religion. L'objectif de la politique et de la religion c'est de travailler au bien-être de l'homme. Quand il s'agit de l'homme et de ses droits et de son épanouissement, la politique intervient, la religion intervient également. Mais la différence est que la religion n'est pas là pour assurer le développement matériel de l'homme. La religion est là pour la dimension spirituelle de l'homme et les valeurs basiques qui permettent à l'homme de donner un sens de fond à son existence. Tandis que la politique passe par le patrimoine et essaie de donner les moyens terrestre et matériel qui permettent à l'homme de bien vivre dans la société en respectant les lois (...) ». (Père J. P., 2018).

C'est pour cette raison que le politique, pour accéder au pouvoir et pour le maintenir, n'hésite pas à recourir au pouvoir du sacré.

Le principe de subsidiarité est également une logique que les acteurs ont dévoilée :

« Il peut se faire que sur le plan social national, des hommes de référence de crédibilité ne soient pas du champ politique et qu'on les retrouve au niveau religieux. On peut, par principe de subsidiarité, solliciter de manière exceptionnelle et provisoire un religieux pour pouvoir donner valeur, crédibilité à cette activité politique en attendant que les choses soient mises en ordre. » (Père J. P., 2018).

Cette déclaration traduit le besoin d'un homme neutre doté d'une probité et d'une impartialité qui suscite respect. Pour C. Mayrargue. (2008, p.78), « ces formes de participation de clercs, et avec eux de l'institution catholique, au pouvoir, sous forme de médiation ou de consultation, s'enracinent dans des pratiques coloniales et se sont poursuivis dans les années 1960 ». L'auteur poursuit en montrant que ces pratiques de recours religieux : « n'ont jamais cessé, même le régime de M. Kérékou (1972 à 1989) a pu avoir à ce recours de collaboration et le rôle de Mgr de Souza lors de la conférence nationale s'inscrit dans cette logique ». (C. Mayrargue, 2008, p.78). Aussi, les données empiriques rapportent que le Président Mathieu Kérékou a eu recours à l'espace physique religieux en 1989 en se réfugiant à la paroisse Saint Michel de Cotonou au

cœur de la crise socioéconomique au cours de laquelle il est victime d'agression par jets de pierres de la part de la population mécontent du régime d'alors.

A travers ce recours, la religion est sollicitée à plusieurs reprises à l'ère du renouveau démocratique pour servir de zone tampon dans le règlement des crises sociopolitiques du pays. C'est ainsi que l'ensemble des religions crédite l'église catholique à jouer ce rôle en son nom. Mgr Isidore de Souza, Bernardin Cardinal Gantin et Mgr Antoine Ganyé ont assumé ce rôle.

3.3 L'imbrication entre le religieux et le politique à Cotonou : Est-ce une société bouleversée au Bénin ?

L'apparition de la religion dans l'espace public à Cotonou vient, à coup sûr, remettre en cause les quatre (04) piliers de la laïcité de l'Etat tels que définis par la loi de 1905 (la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, La neutralité de l'Etat et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions) et la constitution du 07 novembre 2019. Cette situation vient bouleverser l'ordre établi et remet en cause la laïcité telle que défini dans la loi de 1905.

3.3.1 De la question du genre

Le Domaine public est le lieu du débat public, où la publicité et la critique règnent en maître. C'est le lieu de la raison par excellence. Dans cet ordre d'idées, J. Habermas (2014, p.184) soutient que « la sphère publique se charge de fonctions publicitaires ». Et pourtant, il enregistre la présence du religieux de la sphère privée. Dans son prêche le 25 avril 2016 sur la chaîne chrétienne Emmanuel TV, le pasteur Chris a déclaré : « on ne raisonne pas avec la parole, on la prend car elle est faite pour vous... ». Sur ce, la raison et la religion ne font pas bon ménage.

C'est dans cette perspective que certainement la présence du religieux dans l'espace public le rend hostile sur certaines questions, qui nourrissent le débat public, telles que le genre, l'égalité... En effet, aujourd'hui, le genre fait partir des principes non négociables auxquels toutes les nations sont appelées à promouvoir. Le système des

nations unies y accorde une importance capitale. Le respect de l'approche genre à travers l'émancipation de la gent féminine dans l'élaboration des projets programmes constitue un facteur déterminant dans leur financement par les organisations internationales. C'est pour cette raison que la plupart des avis de recrutement dans ces organisations portent souvent la mention : « la candidature féminine est vivement souhaitée ». Dans ces conditions à compétence égale, la candidature féminine est retenue.

La religion chrétienne et l'islam dans leur ensemble, ne partagent pas cette même vision de l'espace public dans lequel elles se manifestent pourtant. Dans ces religions, la femme n'est pas acceptée à exercer les plus hautes fonctions comme prêtresse ou imam etc... Ces fonctions sont réservées uniquement aux hommes. C'est à cette conclusion que C. Mayrargue (2002, p.413), a abouti dans sa thèse en déclarant :

« C'est aussi au niveau des relations entre les hommes et les femmes qu'une forte inégalité subsiste dans le fonctionnement même des mouvements et dans les modèles d'organisations sociales qu'ils véhiculent. D'abord aucune femme n'est admise dans le corps pastoral, à la différence, par exemple, de l'église méthodiste. Seule l'épouse de l'apôtre-docteur Abiodun est considérée à l'ESDC comme Prophétesse. Mais elle tire cette reconnaissance uniquement de son statut d'épouse du fondateur de l'église... » (C. Mayrargue, 2002, p.413).

Pendant que le débat public s'enrichit des concepts comme le genre, la parité, l'émancipation de la femme... pour laquelle une journée internationale a été consacrée, le 08 mars, la religion parle de la soumission de la femme envers l'homme.

Dans un entretien sur la chaîne Emmanuel TV, le Pasteur Chris déclare :

« L'épouse doit toujours reconnaître que le mari est la tête de la famille et mérite d'être respecté en conséquence. La bible le recommande fermement dans Ephésiens 5 :22 qui dit : vous les femmes, soyez soumises à vos maris...». (Pasteur Chris, Emmanuel TV, 2015).

On comprend alors qu'il ne peut y avoir ni parité entre l'homme et la femme encore moins l'approche genre dans les pratiques religieuses. De plus, les pouvoirs sont concentrés dans les mains de l'autorité supérieure qui l'exerce de plein droit sur les autorités inférieures et les fidèles. La liberté d'expression laisse place à la soumission, au respect et l'obéissance absolue dans le fonctionnement et l'organisation sociale de ces églises. Ici, la démocratie, qui pourtant fait partie de la manifestation de l'espace public, n'est pas la bienvenue.

3.3.2 La question de la laïcité en cause

La présente recherche a montré que le religieux se manifeste et se prononce sur des questions en lien avec l'espace public notamment dans la politique et l'économie. Alors que sur le plan normatif, le Bénin est un Etat laïc. Le paradoxe est que dans la même constitution du 07 novembre 2019, pendant que l'article 2 consacrait la laïcité de l'Etat, l'article 53 annonçant le texte sacré de la prestation de serment du Chef de l'Etat, est introduit par : « devant Dieu et les mânes de nos ancêtres », deux (02) concepts du monde de l'invisible donc de la religion. La difficulté liée à la mise en œuvre de l'essence de la laïcité de l'Etat, est le champ commun partagé par la religion et le débat public. Ce champ commun est l'homme comme l'a affirmé le Père J. P. : « L'objectif de la politique et de la religion c'est de travailler au bien-être de l'homme. Quand il s'agit de l'homme et de ses droits et de son épanouissement, la politique intervient, la religion intervient également ».

Aussi, l'intervention de l'Etat dans les affaires religieuses à travers les subventions qu'il accorde aux confessions religieuses constitue une violation des principes fondamentaux de la laïcité au Bénin.

De plus, la présence des religieux dans les Gouvernements hier, à l'Assemblée Nationale et à la tête de formation politique aujourd'hui montre clairement que la laïcité est dépourvue de sa définition traditionnelle car la religion a dépassé ses limites et se retrouve dans le champ public. Ces phénomènes issus de la dynamique des faits sociaux constituent les leviers qui ont amenés le Professeur Lalèyè, à l'occasion du colloque organisé par le LARRED le 25 mars 2017 à l'UAC, à redéfinir la laïcité comme « L'égale distance de l'Etat par rapport à toutes les religions ».

Cette définition vient éclairer la lanterne sur la notion de la laïcité et de la présence de la religion dans l'espace public. L'impartialité de l'Etat dans le traitement des confessions religieuses devient une responsabilité.

3.4 Discussion et validation de la seconde hypothèse de recherche

3.4.1. Discussion

La logique des acteurs à la pratique religieuse fonde l'interaction que ces derniers exercent les uns sur les autres. Pour les précurseurs de l'Analyse des Logiques d'Action (ALA) comme H. Amblard, P. Bernoux, G. Herreros et *al*, (2005, p.8), « l'acteur agit par intérêt ». C'est dans cette perspective que les données empiriques ont fait ressortir la logique mercantiliste des acteurs des pratiques religieuses dans l'espace public à Cotonou. Cette logique sous-tend la présence des acteurs religieux dans l'espace public. S'inscrivant dans cette dynamique, D. Amouzouvi (2014) affirme que :

« La religion devient ainsi un champ et un instrument pour l'intensification des activités économiques de type marchand: Une sorte de business. La foi et la croyance semblent du coup être dominées par des logiques purement marchandes et économiques. » (D. Amouzouvi, 2014, p.24).

Ici, les acteurs développent des comportements par rapport aux intérêts personnels poursuivis. Pour y parvenir, ces derniers adoptent des stratégies particulières.

De plus, à l'occasion d'un colloque organisé par le LARRED le 25 mars 2017 à l'UAC, Abou Bakari Imorou, dans sa communication sur la laïcité de l'Etat affirme :

« Au Sénégal, pays fortement islamisé, les Imans et les marabouts sont très influents dans l'élection du Président de la République. En effet, pendant longtemps les talibés et les fidèles attendent que les leaders religieux tels que les marabouts disent le N'djogol (mot d'ordre) à la veille de chaque élection pour savoir pour qui voter. C'est ce qui a permis au candidat Abdoulaye WADE de gagner l'élection présidentielle en 1998 car il a dû supplier les marabouts de ne pas dire le N'djogol (consigne donnée par les leaders religieux aux fidèles musulmans sur une situation) à défaut de le dire en sa faveur ». (Abou Bakary, communicateur principal du colloque sur la Laïcité de l'Etat au Bénin, LARRED/UAC mars 2017)

L'extrait de cette communication montre l'influence politique de la religion musulmane sur le corps social au Sénégal et réciproquement à travers l'interactionnisme de H. Blumer (1969). Cette position vient renforcer la logique de l'autorité divine issue de la présente recherche.

La quête de la visibilité représente une logique non négligeable des acteurs. Dans ces travaux, F. Foret, (2014, p.44) a montré que « Les acteurs politiques qui ont choisi la religion comme leur principal cheval de bataille politique peuvent gagner en visibilité ». L'implication du religieux dans la conférence nationale des forces vives de la nation

tenue à Cotonou en février 1990, lui a fait bénéficier la visibilité tant désirée. C'est dans cet ordre d'idée que C. Mayrargue, (2008, p.38) a soutenu que « certains leaders chrétiens en souhaitant s'impliquer plus fortement dans l'espace public, à partir du milieu des années 1990, ont des objectifs précis de visibilité ».

Cette assertion de l'auteur a connu plus d'envergure sous les régimes de Boni YAYI de 2006 à 2016. A cette période, les acteurs religieux se sont même substitués aux administratifs. Des prières se faisaient aux heures de travail de l'administration à la Présidence de la République.

Enfin, au nom de la logique du principe de subsidiarité, les acteurs religieux se retrouvent dans le domaine public à travers le recours religieux. C'est aussi ce principe qui a permis à Mgr Isidore de Souza d'intervenir dans les affaires politiques de notre pays pour régler ponctuellement un problème de crise de confiance entre les acteurs politiques du pays en présidant la conférence des forces vives de la nation qui a ouvert la voie au renouveau démocratique. Il a également présidé le Haut Conseil de la République en tant que structure ayant assumé le vide juridique parlementaire. Cette institution s'est transmuée en Cour Constitutionnelle en 1993. C'est aussi dans ce schéma que le Père Aupiais a été approché en 1945 par Paul H. (C. Mayrargue, 2008, p.79) pour solliciter sa candidature aux élections à l'Assemblée Constituante.

3.4.2. Validation de la seconde hypothèse de la recherche

En tenant compte des données empiriques de la présente recherche, avec la théorie d'analyse basée sur l'interactionnisme de H. Blumer, (1969) et de D. Le Breton, (2004), et soutenues par la théorie de l'Analyse des Logiques d'Actions (ALA) de H. Amblard, P. Bernoux, G. Herreros et *al* (2005) on peut soutenir que l'implication des religieux dans l'espace public à Cotonou sous-tend la logique des acteurs. Il en déduit que la deuxième hypothèse est confirmée.

CONCLUSION

Le Bénin sur le plan normatif est un Etat Laïc conformément aux dispositions des articles 2 et 5 de la constitution du 07 novembre 2019. La religion qui est du domaine dogmatique est de ce fait séparée de l'espace public cartésien. Cependant, la limite entre ces deux espaces reste poreuse. Cette porosité facilite la présence du religieux dans le domaine public qui n'est pas le sien et vis-versa.

En effet, la relation entre la politique et la religion est basée sur le concubinage. A ce titre, les religieux interviennent et donnent leur point de vue sur l'actualité politique. Ils sont parfois associés à la prise de grandes décisions concernant l'évolution du pays et n'hésitent pas à interpeler l'Etat en cas de dérive d'une part. Ils accèdent à des postes de responsabilité politique élevés par élection ou par nomination, d'autre part.

Dans le domaine socioéconomique, les confessions religieuses interviennent dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des finances, de l'hôtellerie etc... avec un esprit mercantiliste « *déguisé* ».

Les catégories d'acteurs qu'on retrouve dans ce secteur sont de part et d'autre des sphères publique et privée. Au niveau de l'espace public, les dignitaires religieux ainsi que les faïtières des églises et associations religieuses suivant des affinités et des centres d'intérêt précis. Dans cette perspective, l'Eglise catholique est mieux logée dans la cohorte de la famille chrétienne du fait de la solidité de son organisation sociale et de sa prééminence dans l'aire de la recherche.

Les logiques des acteurs rencontrés lors de la présente recherche sont multiples et variées. Pour la plupart, ces logiques tirent leur essence non seulement dans les saintes écritures, mais aussi dans le mercantilisme, la défense des valeurs religieuses et le principe de complémentarité et de subsidiarité.

De ce fait, le principe de laïcité tel qu'il est défini n'est plus observé au Bénin. Dans cette perspective, il urge que des travaux de recherche soient effectués dans le but d'identifier les principes de base de la collaboration entre la religion et l'Etat tout en conservant la neutralité de ce dernier.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFFO Fabien, TOSSOU Tata Jean, AGBANDJI Lucien, (2013), A bas les partis politiques, vive les religions au Bénin : Chrétiens, Musulmans et Adeptes du Vodou au secours de la démocratie ?, *In* la revue scientifique les cahiers de CBRST, Cotonou ; 20 p.
- AGBANDJI Lucien, (2015), La gouvernance locale à l'épreuve du capital social. Réflexion sur la gestion participative dans la commune d'Abomey, Thèse de doctorat en Sociologie du Développement, Université d'Abomey-Calavi ; 289 p.
- AMBLARD Henri, BERNOUX Philippe, HERREROS Gilles et LIVIAN Yves-Frédéric, (2005), *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Editions du Seuil, Paris XIVE ; 22 p.
- AMOUZOUVI Dodji, (2014), *La religion comme business en Afrique : Le cas du Bénin*, Editions L'Harmattan, Paris ; 24 p.
- BABALAO Barthélémy, AGBANDJI Lucien, TONOU Comlan, AMOUZOUVI Dodji, (2018), Le vodun thron à Abomey-Calavi/Bénin : du culte des esprits au culte des morts ; une anthropologie des rites, *In* Sociétés, Nations, Economie et Gouvernance en Afrique, vol.2, Presses du CELHTO, Niamey ; 12 p.
- BERNOUX Philippe, (1985), *La sociologie des organisations*, Editions du Seuil, Paris ; 379 p.
- BESSE Jean-Marc, (2006), *L'espace public: espace politique et paysage familial*, Editions du Seuil, Lille ; 205 p.
- BLANC Maurice et CAUSER Jean, (2005), Privé-public : quelles frontières ?, *In* Revue des Sciences Sociales, n° 33, Nanterre ; 11 p.
- BLUMER Hubert, (1969), « *Symbolic Interaction: perspective, and method* », *In* Prentice-Hall, Englewood Cliffs ; 202 p.
- BOUTRY Philippe, (2006), de la sociologie religieuse à l'histoire sociale et culturelle du religieux, *In* La Découverte, vol.2, n° 215 ; 6 p.
- BRECHET Jean-Pierre et SCHIEB-BIENFAIT Nathalie, (2009), Logique d'action et projet dans l'action collective Réflexions théoriques comparées, *In* Hal, Nantes ; 21 p.
- CHARAUDEAU Pascal, (1997), *Le discours d'information médiatique : la construction du miroir social*, Editions Nathan, Paris ; 37 p.
- COMBESSIE Jean-Claude, (2003), *La méthode en sociologie*, Editions La découverte, Paris ; 106 p.

- CORALLI Monica, (2005), *Espaces publics : Rôle de l'Etat et initiative citadine à Cotonou (Bénin)*, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Paris X – Nanterre, 290 p.
- COQ Guy, (2012), *La laïcité et l'école de la République*, *In Tréma n°37*, Montpellier ; 20 p.
- CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, (1977), *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Editions du Seuil, Paris ; 500 p.
- DACHEUX Eric, (2008), *Les trois dimensions de l'espace public. Recherches en communication*, *In HAL*, Louvain ; 17 p.
- DIAW Aminata, (2004), *nouveaux contours de l'espace public en afrique*, *In Presses Universitaires de France*, Paris ; 10 p.
- DURKHEIM Emile, (1897-1898), *De la définition des phénomènes religieux*, *In Année sociologique*, vol. II, Paris, 28 p.
- FOBASSO Tresor, (2015), *L'analyse stratégique de Michel Crozier et Erhard Friedberg*, *In Overblog*, Toulouse ; 18 p.
- FORET François, (2014), *représentation démocratique et religion. Différences et convergences entre le parlement européen et la chambre des représentants américains*, *In Boeck Supérieur, Revue internationale de politique comparée*, vol.21, n°3, Louvain-la-Neuve/Belgique ; 34 p.
- GANYE Karen, (2017), *la fonction de pasteur : Une analyse des trajectoires biographiques du Pasteur évangélique à Cotonou*, Thèse de doctorat en Sociologie du Développement, Université d'Abomey-Calavi, 277 p.
- GAUDIN Jean-Pierre, (2001), *L'acteur. Une notion en question dans les sciences sociales*, *In Revue européenne des sciences sociales*, Tome 39, n°121, Paris ; 14 p.
- GHIGLIONE Rodolphe, MATALON Benjamin, (1985), *Les enquêtes sociologiques, théories et pratiques*, Editions Armand colin, Paris ; 301 p.
- HABERMAS Jürgen, (1962), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Editions Payot et Rivages, Paris ; 324 p.
- HARDY Jonathan, (2011), *L'espace public de Jürgen Habermas, réexaminé à la lumière de ses écrits de jeunesse*, Mémoire de Maîtrise, faculté des études supérieures, université de Montréal, 119 p.
- HENAFF Marcel, (2000), *L'éthique catholique et l'esprit du non capitalisme*, *In La Revue du MAUSS semestrielle*, n° 15, 1er semestre 2000, Paris ; 20 p.

- INSAE, (2015), Que retenir des effectifs de population en 2013 ? , RGPH4, Cotonou, 35 p.
- INSAE, (2016), Cahier des villages et quartiers de villes du Département du Littoral, RGPH-4, Cotonou ; 20 p.
- ISAMBERT Francois et PETIT Jacques (1956), *Archives de Sciences Sociales des Religions*, Editions Centre national de la recherche scientifique, Paris 97 p.
- KANT Emmanuel, (1947), Réponse à la question: 'Qu'est-ce que l'Aufklärung ?', In Aubier, Paris ; 83 p.
- LE BRETON David, (2004), *L'interactionnisme symbolique*, collection Quadrige Manuels, Paris ; 249 p.
- LAUBIER Patrick, (1987), Religions et développement social, In International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire, n°17, Montréal ; 8 p.
- LEDURE Yves, (2012), *Sécularisation et statut du religieux*, Editions Mémoires de l'Académie Nationale de Metz ; 227 p.
- LITS Marc, (2014), L'espace public : concept fondateur de la communication, In Hermes, n°70, Louvain ; 5 p.
- Loi N° 90-31 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.
- Loi N°2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la loi N°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.
- Loi N° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin
- MARTIN Olivier, (2005), *L'analyse de données quantitatives. L'enquête et ses méthodes*, Editions Armand Colin, Paris; 126 p.
- MICHEL Patrick, (2003), La religion, objet sociologique pertinent ? In Revue du Mauss, vol.2, n°22, Paris ; 12 p.
- MILES Matthew et HUBERMAN Michael, (2003), *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*, Editions De Boeck, Louvain-la-Neuve/Belgique ; 480 p.
- MYRARGUE Cédric, (2000), Dynamisme religieux et démocratisation au Bénin : Pentécôtisme et formation d'un espace public, thèse de doctorat, Institut politique de Bordeaux ; 617 p.
- OGOUBY Omonto Laurent., (2008), *les religions dans l'espace public au Bénin : Vodoun, Christianisme, Islam*, Editions L'Harmattan, Paris ; 150 p.
- PAQUOT Thierry, (2009), *L'espace public*, Editions La Découverte, Paris ; 125 p.

- QUIVY Raymond et CAMPENHOUDT Van , (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Editions Dunod, Paris; 297 p.
- RAMBAUD Thierry, (2018), *Gouverner le religieux dans un Etat laic*, Editions fondapol, Paris ; 56 p.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, (1976), *Du Contrat social*, Editions Garnier-Flammarion, Paris, 297 p.
- THIBAUD Paul, (2014), Religion et politique, interférences modernes, *In Transversalités*, vol.3, n°131, Paris ; 16 p.
- WEBER Max, (1904), *L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme*, Editions Librairie Plon, Paris ; 341 p.
- WILLAINE Jean-Paul, (2014), L'expression des religions, une chance pour la démocratie, *In Revue projet*, vol.5, N° 342, octobre, Paris ; 11 p.
- WILLAINE Jean-Paul, (2008), *Le retour du religieux dans la sphère publique. Vers une laïcité de reconnaissance et de dialogue*, Éditions Olivétan, Lyon ; 58 p.
- WOLTON Dominique, (1991), Les contradictions de l'espace public médiatisé, *In Hermès*, n°10, CNRS, Paris, 20 p.
- WOLTON Dominique, (1997), *Penser la communication*, Editions Flammarion, Paris ; 101 p.
- WOLTON, Dominique, (2000), Internet : petit manuel de survie, Entretien avec Olivier Jay, Editions Flammarion, Paris ; 16 p.

WEBOGRAPHIE

- https://www.halshs.archivesouvertes.fr/file/index/docid/191977/filename/Espace_public_-_espace_politique_et_paysage_familier.pdf, consulté le 20 janvier 2018 à 15h35min;
- <http://www.revue-des-sciences-sociales.com/pdf/rss33-presentation.pdf>, consulté le 27 juillet 2019 à 02h23min;
- <https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2006-2-page-3.htm>, consulté le 31 juillet 2019 à 15h35min;
- <https://www.hal.archives-ouvertes.fr/hal-00421180/document>, consulté le 22 juillet 2019 à 10h54min;
- <http://www.journals.openedition.org/trema/2747> ; DOI : 10.4000/ trema.2747, consulté le 25 avril 2018 à 15h21min ;

- https://www.archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00531476/document, consulté le 24 janvier 2018 à 20h48min;
- <https://www.cairn.info/revue-diogene-2004-2-page-37.htm>, consulté le 10 avril 2018 à 22h56min ;
- http://www.classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/annee_sociologique/an_socio_2/phenomene_religieux.pdf, consulté le 25 mars 2017 à 16h22min ;
- <http://www.tresorfbasso.over-blog.com/2015/08/1-analyse-strategique-de-michel-crozier-et-erhard-friedberg.html>, consulté le 02 août 2019 à 04h56min;
- <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politiquecomparee-2014-3-page-31.htm>, consulté le 15 mai 2019 à 12h29min
- <http://www.journals.openedition.org/ress/641> ; DOI : 10.4000/ress.641, consulté le 25 juillet 2019 à 16h51min;
- https://www.papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5351/Hardy_Jonathan_2011_memoire.pdf?sequence=2, consulté le 25 juillet 2019 à 14h39min;
- www.cairn.info/la-societe-vue-du-don--9782707154569-page-498.htm?contenu=resume, consulté le 25 juillet 2019 à 22h39min ;
- https://www.persee.fr/doc/assr_0003-9659_1956_num_1_1_1941, consulté le 30 mars 2019 à 20h55min;
- <https://www.cairn.info/revue-etudes-germaniques-2012-3-page-507.htm>, consulté le 02 septembre 2017 à 5h22min ;
- <https://www.doi.org/10.7202/1034374ar>, consulté le 25 mars 2019 à 23h38min;
- http://www.documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/56501/ANM_2012_223.pdf?sequence=1, consulté le 27 juillet 2019 à 10h47min;
- http://www.documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/58688/Hermes_2014_70-77-81.pdf, consulté le 02 août 2019 à 18h54min;
- http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2018/01/119-RAMBAUD_2018-01-05_003WEB.pdf , consulté le 27 juillet 2019 à 15h20min;
- <https://www.cairn.info/naissance-et-affirmation-de-la-reforme--9782130584056-page-325.htm>, consulté le 15 mars 2018 à 20h15min;
- <https://www.cairn.info/revue-projet-2014-5-page-5.htm>, consulté le 17 mars 2019 à 21h28min
- <https://www.laprocedure.com/retour-religieux-sphere-publique-vers-laicite-reconnaissance-dialogue-jean-paul-willaime/9782354790257.html>, consulté le 12 septembre 2017 à 22h33min;

- http://www.documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/15362/HERMES_1991_10_95.pdf, consulté le 25 mars 2018 à 05h22min;
- [https://www.fr.wikipedia.org/wiki/Penser_la_communication_\(Wolton,_1997,_essai\)](https://www.fr.wikipedia.org/wiki/Penser_la_communication_(Wolton,_1997,_essai)), consulté le 20 janvier 2017 à 13h36min;
- <https://www.amazon.fr/Internet-manuel-survie-Dominique-Wolton/dp/2082115836>, consulté le 20 janvier 2017 à 20h45min.

Annexes

I- LE GUIDE D'ENTRETIEN

Le présent sujet de recherche intitulé : « **Pratiques religieuses et espace public à Cotonou : acteurs et logiques en présence** » s'inscrit dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Sociologie du Développement à l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire (EDP) de la Faculté des Sciences Sociale et Humaine (FASH) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC). A cet effet, la commune de Cotonou a été retenue comme cadre d'investigation.

Pour la réussite de ce travail, vous avez été identifié comme personne ressource susceptible d'apporter des informations très utiles. Nous vous remercions d'avance pour votre disponibilité et votre collaboration.

NB : nous vous garantissons la confidentialité

A- Identification de l'informateur.

B- Rapports entre la religion et la politique

- 1) Définition du concept de : religion et politique
- 2) Historique de la religion et de la politique
- 3) Evolution de la vie politique au Bénin et son articulation avec la religion
(de l'indépendance à nos jours)

C- Processus d'implication de la religion dans l'espace public

- 1) Circonscrire l'espace public (les composantes de l'espace public)
- 2) Les domaines d'interventions de la religion (activités sociales économiques environnementale, technologique, commerciale...).
- 3) Perception sociale des prestations de services (éducation, santé, etc...)

D- Influence de la présence de la religion dans l'espace public et sur la laïcité de l'Etat.

- 1) Perception sociale de la laïcité de l'Etat Béninois
- 2) Répertoire des conflits intra ou inter religieux et phénomènes sociaux en lien avec la religion
- 3) Influence du religieux dans le processus électoral
- 4) Religion et politique au Bénin : interférence ou implication
- 5) La question de la démocratie et du genre : point de vue des religieux.

E- Les acteurs et les logiques

Les acteurs

1. Existence d'une/des organisation(s) faitière(s) des églises
2. Si oui, lesquelles
3. Ses objectifs
4. Son rôle dans l'accompagnement des fidèles dans l'espace public (politique, éducation, santé, commerce...)
5. Existence des creusets pour l'épanouissement des fidèles de l'église
6. Si, lesquels
7. Son rôle dans l'accompagnement des fidèles dans l'espace public (politique, commerce...)
8. Ses objectifs

Logiques en présence

1. Possible intervention de la religion en politique
2. Si oui, pourquoi
3. Les raisons de l'intervention de la religion dans l'espace public (politique, presse, social...)
4. Manifestation des recours religieux et rôle de la religion dans l'espace public

II- QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES ACTEURS DANS LE DOMAINE SOCIAL

A- IDENTIFICATION

B- INFORMATIONS SPECIFIQUES

1. Votre structure est-elle confessionnelle ?
 - a) Oui
 - b) Non
2. Si oui, à quelle religion appartient-elle ?
 - a) Chrétienne
 - b) Islam
 - c) Endogène
3. Dans quel domaine intervenez- vous ?
 - a) Education

- b) Santé
- c) Hôtellerie

Si a) allez à la question 4.1)

Si b) allez à la question 4.2)

Si c) allez à la question 4.3)

4.1- Quel est le cout de la scolarité de la maternelle jusqu'en terminale ?

4.2- Quel est le coût des prestations suivantes :

- Consultation généraliste ?
- Consultation spécialisée ?
- Accouchement simple ?

4.3- Quel est le coût de la nuitée dans votre hôtel et à combien s'élève la location de votre salle des fêtes ?

C- Grille d'observation

Unités d'observation	Résultats d'observation	Commentaires
Espaces de manifestations religieuses		
Sites d'implantations des symboles religieux		
Emissions radio et télévisées		
Œuvres sociales des hommes politiques dans l'espace religieux		
Meeting politiques		
Autres éléments observables		

Table des matières

Sommaire.....	2
Dédicace.....	3
Remerciements.....	4
Liste des tableaux, figures et photos.....	7
RESUME.....	8
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE.....	11
1.1 Considérations théoriques de la recherche.....	12
1.1.1. Problématique.....	12
1.1.2 Hypothèses et Objectifs.....	15
1.1.2.1 Hypothèses.....	15
1.1.2.2 Objectif.....	15
1.1.3 Clarification conceptuelle et Etat de la question.....	16
1.1.3.1. Cadre conceptuel.....	16
1.1.3.2. Clarification conceptuelle.....	17
1.1.3.3. Les travaux sur l'espace public.....	21
1.1.3.4. Des pratiques religieuses à l'espace Public.....	23
1.2 Délimitation du champ d'investigation et approche méthodologique.....	25
1.2.1 Délimitation du champ d'investigation.....	25
1.2.1.1 Présentation du cadre de la recherche.....	25
1.2.1.2 Délimitation thématique.....	27
1.2.1.3 Raisons du choix du sujet.....	27
1.2.2 Approche méthodologique.....	28
1.2.2.1. Nature de la recherche et données collectées.....	28
1.2.2.2. Techniques et outils de collecte des données.....	28
1.2.2.3. Groupe cible, échantillonnage et modèle d'analyse.....	31
1.2.2.4. Le chronogramme et les contraintes de la recherche.....	34
CHAPITRE II : CATEGORIES D'ACTEURS ET ESPACE PUBLIC A COTONOU.....	36
2.1 Les catégories d'acteurs de la pratique religieuse.....	37
2.1.1 Les acteurs politiques.....	37
2.1.2 Les dignitaires religieux dans l'espace public.....	43
2.1.3. Les mouvements et associations d'obédience religieuses.....	44
2.2. L'espace public à Cotonou.....	48
2.2.1 L'espace public symbolique à Cotonou.....	48

2.2.1.1. La presse.....	48
2.2.1.2. La politique.....	50
2.2.1.3. La religion dans le champ social à Cotonou.....	54
2.3 Discussion et validation de la première hypothèse de recherche	57
2.3.1. Discussion.....	57
2.3.2. Validation de la première hypothèse.....	58
CHAPITRE III : LES PRATIQUES RELIGIEUSES DANS L’ESPACE PUBLIC ET LES LOGIQUES DES ACTEURS EN PRESENCE A COTONOU.	60
3.1 Les pratiques religieuses à Cotonou.....	61
3.1.1. Les fêtes religieuses	61
3.1.2. Autres pratiques religieuses	61
3.2 Les logiques des acteurs.....	62
3.2.1 Les logiques mercantilistes	62
3.2.1.1. Education	62
3.2.1.2. La santé.....	66
3.2.1.3. L’hôtellerie.....	68
3.2.2 La logique de l’autorité divine: les leaders religieux comme éclaireurs publics	70
3.2.3 Les logiques relatives à la visibilité et à la défense de certaines valeurs religieuses.	75
3.2.4 Les logiques se rapportant aux principes de complémentarité et de subsidiarité.....	76
3.3 L’imbrication entre le religieux et le politique à Cotonou : Est-ce une société bouleversée au Bénin ?	78
3.3.1 De la question du genre.....	78
3.3.2 La question de la laïcité en cause.....	80
3.4. Discussion et validation de la seconde hypothèse de recherche.....	81
3.4.1. Discussion.....	81
3.4.2 Validation de la seconde hypothèse de recherche.....	82
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	84
ANNEXES	90
TABLE DES MATIERES	93